

LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE ET LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DU CONFLIT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Mise en perspective du dialogue intercongolais

Rapport du groupe d'expertise congolaise de Belgique

Novembre 2001

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	4
 PREMIERE PARTIE: LES PISTES POUR LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	 6
Chapitre 1. LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE.....	 6
1.1. Aperçu général	 6
1.2. Eléments historiques.....	 6
Chapitre 2. PRINCIPAUX TEXTES CONSTITUTIONNELS	10
2.1.Sous la première République:	10
2.2.Sous la deuxième République:	10
2.3.Sous la transition de L.D. KABILA	10
Chapitre 3. DES INSTITUTIONS DU NOUVEL ORDRE POLITIQUE	11
3.1. Le contexte du nouvel ordre politique	11
3.2. La définition du nouvel ordre politique	11
3.3. Le modèle de régime politique et les institutions s'y rapportant.....	12
3.4. Observations	14
3.4.1.En ce qui concerne le régime de type présidentiel	14
3.4.2. En ce qui concerne le régime de type parlementaire	14
3.4.3. En ce qui concerne la structure de l'exécutif	14
3.4.4. En ce qui concerne la désignation des membres du Parlement de transition.....	 14
3.4.5. En ce qui concerne la désignation des membres de l'exécutif.....	 14
3.4.6. 4.1. Quelques recommandations	 15
3.4.7. 4.2. Garanties de bonne fin.....	 15
3.4.8. 4.2.1. Garanties démocratiques	 15
4.2.2.Garanties politiques	 15
4.2.3. Garanties institutionnelles	 16
4.2.4. Autres garanties	16

4.2.5. DEUXIEME PARTIE: LES ENJEUX ECONOMIQUES ET STRATEGIQUES DU CONFLIT CONGOLAIS	18
4.2.6. Chapitre 1 L'UNITE NATURELLE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LES RICHESSES NATURELLES DE SON PATRIMOINE.	18
1.1 Unité naturelle du bassin hydrographique du fleuve Congo et la consécration juridique de cet espace par la constitution d'un Etat.....	18
1.2 Inventaire succinct des composants économiques du patrimoine naturel de la République Démocratique du Congo. (juillet 2001)	19
1.3 Conclusion.....	20
Chapitre 2. ÉTAT DES INFRASTRUCTURES MATERIELLES ET DES EQUIPEMENTS (SITUATION A LA FIN DES ANNEES 1990).....	21
2.1 L'organisation du système productif de la deuxième République à son apogée économique, 1973 / 1974.....	21
1.4 Contraction brutale 1975 -1982	23
2.3 Fausse stabilisation, réformes économiques perverses, effondrement de la GECANIINES, 1983 - 1990.....	25
2.4 Explosion des dépenses publiques, ouragan inflationniste, implosion des institutions, 1990 -1998	30
2.4.1 Explosion des dépenses publiques et ouragan inflationniste	31
2.4.2 Implosion des institutions	34
2.4.3 2.5 Conclusion	41
Chapitre 3 EMERGENCE DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE INFORMELLE COMME FORCE ÉCONOMIQUE DOMINANTE	43
3.1 Une économie de arché.....	43
3.2 Un système de réseaux solidaires.....	44
3.3 Marchés concurrentiels et réseaux solidaires.....	45
3.4 Importance de l'économie populaire informelle dans l'économie congolaise	45
3.5 Conclusions.....	47

Chapitre 4 RECOMMANDATIONS POUR UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DU RETOURNEMENT48

4.1 Le préalable incontournable : la capacité de sursaut et de reconversion des élites congolaises	48
4.2 Le test préliminaire inévitables.....	49
4.3 Schéma général portant sur une méthode de travail visant à l'élaboration d'un programme économique pour les trois prochaines années	50
4.4 Conclusion	51

ANNEXE I

TABLEAU 1 Estimation du produit intérieur brut congolais 1959 - 1998. (en millions de dollars de 2000)	52
TABLEAU 2 Capacité financière d'intervention de l'Etat congolais à différentes époques de l'histoire économique du pays	53
TABLEAU 3 Niveau d'activité de quelques grandes entreprises publiques, 1973 - 1998.	54
TABLEAU 4 Production de biens manufacturés localement par les entreprises du secteur moderne, 1973 - 1998.....	55
TABLEAU 5 Estimation de la rémunération mensuelle moyenne versée aux fonctionnaires de l'Etat selon leur grade, exprimée en U. S. dollars (de 2000), 1960 - 1992	56
TABLEAU 6 Dépenses publique et recettes de l'Etat, 1970 - 2000.(en millions de dollars de 2000).....	57
TABLEAU 7 Evolution des dépenses publiques sur ressources propres, 1989 - 1998 (en millions de dollars de 2000)	58
TABLEAU 8 Exportations de la République du Zaïre, 1989 - 1998 (en millions de dollars de 2000).....	59

ANNEXE II : Aperçu général et sommaire sur le système de transport en République Démocratique du Congo. 61

ANNEXE III : Présentation du Groupe d'Expertise Congolaise de Belgique..... 64

AVANT PROPOS

Depuis le déclenchement de la guerre en République Démocratique du Congo, les différents protagonistes sont à la recherche des voies et moyens d'en sortir.

L'Accord de Lusaka signé en 1999 leur offre l'occasion d'y parvenir grâce aux négociations politiques intercongolaises afin de mettre fin à la guerre, de réunifier le pays, d'ériger un Etat de droit et d'assurer un minimum de développement indispensable pour la survie de la population.

Dans cette perspective, le Groupe d'expertise congolaise de Belgique propose une étude en deux volets.

Le premier volet présente le résumé des principaux compromis politiques conclus dans le passé, des textes constitutionnels ayant régi le pays depuis 1960 avant d'aborder les questions relatives au nouvel ordre politique tel que prévu par l'Accord de Lusaka. Le second volet porte sur les enjeux économiques et stratégiques du conflit congolais. Il examine les conditions de la relance de l'économie congolaise et de la réhabilitation rapide des infrastructures de base.

Le Groupe d'Expertise Congolaise a voulu de manière expresse, à travers ce document, mettre l'accent sur les garanties politiques pouvant servir de garde-fous afin d'éviter que le pays ne retombe dans les erreurs du passé. Ces garanties seront surtout relatives au retrait des troupes étrangères venues à la rescousse des uns et des autres parmi les belligérants; retrait qui devra s'opérer sous l'égide et avec l'aide de la communauté internationale.

Il est indispensable de poser, dans ce genre de négociations, un certain nombre de principes généraux qui devront guider les différents délégués. Ces principes généraux sont axés sur les éléments suivants; à savoir:

- Le nouvel ordre politique ne doit pas être réduit à un simple partage équitable et équilibré des postes. C'est avant tout l'adoption au préalable d'un cadre juridique consensuel qui déterminera le régime politique soit sur le modèle du régime de type présidentiel ou soit de type parlementaire ainsi que la nature des institutions qui s'y rapportent.

- Pour que la Transition soit efficace, il faut restaurer un minimum d'Etat pour préparer la Me République.

Toutes les dérives constatées au Congo jusqu'à nos jours sont malheureusement le fait des politiciens. Il convient dès lors de mettre en place les mécanismes politiques et institutionnels qui éviteraient que les acteurs politiques de la Transition entraînent le pays dans de nouvelles dérives.

- Il faut un minimum de moralité politique, d'où il serait souhaitable d'élaborer un code d'éthique qui soit un engagement formel pour tous les acteurs politiques.

- Il faut prévoir des sanctions contre les responsables fautifs dans la conduite des affaires de l'Etat. Pour cela, le pays devrait être doté d'un appareil judiciaire qui soit en mesure de poursuivre et de juger les coupables.

PREMIERE PARTIE:

LES PISTES POUR LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Chapitre 1. LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE

1.1. Aperçu général

L'accord de paix de Lusaka sur la crise congolaise prévoit en son chapitre V, annexe A du volet politique, l'organisation des négociations politiques intercongolaises devant aboutir à la mise en place d'un nouvel ordre politique et la réconciliation nationale. Les rencontres de Gaborone et d'Addis Abeba marquent le début de l'application de cet accord.

Un regard rétrospectif sur la situation politique du Congo montre qu'à chaque crise institutionnelle ou politique, les acteurs privilégient le dialogue, la concertation et le compromis.

1.2 Elements historiques

a) Sous la première République: 1960-1965

Dès le début de la I ère République, les trois faits ci-après ont marqué les premières années d'indépendance ainsi que l'histoire politique du Congo indépendant.

- la mise en place de premières institutions : 1960

La mise en place de premières institutions du Congo indépendant s'est faite sur base d'un consensus. Grâce aux votes des nationalistes majoritaires au parlement, Joseph Kasa-Vubu a été élu Président de la République tandis que Patrice Lumumba, leader de la coalition majoritaire, s'est contenté de poste de Premier ministre.

L'objectif recherché était de réussir une transition pacifique entre la fin de l'Etat colonial et le début de l'Etat indépendant.

- le conclave de Lovanium

Cette rencontre avait regroupé en session parlementaire spéciale, tous les élus congolais afin de mettre un terme à la scission du pays; entre Léopoldville et Stanleyville - et au dédoublement institutionnel : entre le gouvernement Kasa-

Vubu-Iléo et celui d'Antoine Gizenga, héritier politique de Patrice Lumumba assassiné.

Le compromis trouvé au conclave de Lovanium n'a pas remis en cause la légitimité de J. KasaVubu. Par contre, il a abouti à la nomination de Mr. Cyrille Adoula, jugé neutre, comme Premier ministre de compromis au détriment de Mrs. Iléo et Gizenga. Une solution à une grave crise était trouvée, la partition du pays fut évitée et l'unité nationale sauvegardée grâce au dialogue et à la concertation.

- Le coup d'Etat de 1965.

Mr. Joseph Kasa-Vubu est à la tête du pays en 1965 et va vers la fin de son mandat de 5 ans commencé en 1960. Mr. Moïse Tshombe est à la tête du Gouvernement où il a remplacé M. Adoula.

Lors des élections législatives que son gouvernement vient d'organiser, Mr. Tshombe a remporté une victoire incontestable et s'attend à être désigné formateur du futur gouvernement précédant les élections présidentielles. Surprise, Monsieur Kasa-Vubu lui préfère par deux fois, Monsieur Kimba qui n'obtiendra pas la confiance d'un parlement dominé par la CONACO, coalition majoritaire soutenant Mr. Tshombe.

La tension suscitée par cette situation donna prétexte à NU Joseph Mobutu de prendre le pouvoir par le coup d'Etat du 24 novembre 1965 qui mit fin aux ambitions de Mrs.Tshombe et KasaVubu. Ce fut la fin de la démocratie inaugurée le 30 juin 1960. Cette fois, il n'y a eu ni dialogue ni concertation comme en 1960 ou 1961.

b) Sous la deuxième République: 1965-1997

De 1965 à 1997, soit une période de 32 ans, le Président Mobutu a exercé un pouvoir sans partage. Sous son règne, les premières concertations avec les partis opposés à son régime pour le partage de pouvoir ne commencent qu'après son discours relatif à l'ouverture démocratique du 24 avril 1990. Nous retenons pour cette période, les négociations les plus significatives

- | | |
|---|-------|
| - Palais de Marbre 1 | 1991 |
| - Palais de Marbre II | 1991 |
| - Compromis politique global | 1992 |
| - Concertations politiques du palais du euple | 1994. |

* Les négociations du palais de Marbre 1

Elles avaient regroupé ou mis face à face le Président Mobutu et sa mouvance d'une part et Monsieur E. Tshisekedi et sa famille politique d'autre part. Elles ont débouché sur la nomination du leader de l'UDPS au poste de 1er ministre de la transition, poste dont il a été révoqué quelques jours après pour falsification du PV de prestation de serment.

*Les négociations du Palais de Marbre II

Ces négociations avaient mis face à face les mêmes acteurs après la révocation de Mr. Tshisekedi. Elles ont abouti à la nomination de Mr. Jean Nguz, un autre membre de l'opposition au poste de 1er ministre.

* Le compromis politique global de 1992

Les négociations ayant abouti à la signature d'un compromis politique global sur les modalités pratiques de collaboration entre les différentes institutions avaient mis en présence:

- les délégués de la présidence de la République;
- les délégués des plates-formes politiques représentées à la CNS;
- et les membres du bureau de la commission constitutionnelle de la CNS.

A la base de cette rencontre, on peut noter l'adoption par la CNS de l'Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition, dépouillant le Président de la République en exercice, des pouvoirs constitutionnels au profit du Gouvernement. L'option par la CNS du régime de type parlementaire pour la transition.

Le compromis signé le 31 juillet 1992 rééquilibra plus ou moins les pouvoirs entre le Président de la République et le Gouvernement, spécialement dans les domaines de la défense nationale et de la diplomatie qui furent les domaines de collaboration entre les deux organes de l'exécutif. Cependant, la signature de ce compromis ne mit pas fin à l'ambiguïté juridique:

- l'Acte constitutionnel de la CNS n'a jamais été promulgué par le Président Mobutu; - les termes du compromis n'ont jamais été intégrés dans cet Acte constitutionnel;
- la nomination de Mr. Tshisekedi après son élection du 14/8/1992 par la CNS s'est faite sur base de la constitution de la II^e République et sa révocation le 2/12/92 sur les mêmes bases.

* Le Protocole d'Accord des concertations politiques du Palais du Peuple : 1994

Ces négociations avaient consacré la bipolarisation de la vie politique entre les FPC et l'USORAL.

L'objectif était de mettre un terme aux vives tensions nées de la révocation de Mr. Tshisekedi le 2 décembre 1992 et qui avait provoqué le dédoublement non seulement de l'institution gouvernementale: le gouvernement de Birindwa et celui de Tshisekedi mais aussi du parlement, l'Assemblée nationale et le HCR issu de la CNS.

Le Protocole d'Accord de ces concertations mit fin au dédoublement institutionnel, permit l'adoption de l'Acte constitutionnel de la Transition par le parlement de la transition le HCR-PT (fusion HCR et Assemblée nationale) et la formation d'un gouvernement de transition après l'élection de Mr. Kengo wa Dondo au poste de 1er ministre.

c) Sous la présidence de L.D. KABILA : 1997

Les faits marquants de son règne sont le déclenchement de la guerre par les mouvements armés soutenus par ses anciens alliés, le Rwanda et l'Ouganda ainsi que la division du pays en trois zones.

Pour résoudre cette crise, les parties congolaises, à savoir le Gouvernement de la République du Congo, le RCD et le MLC ainsi que les pays impliqués dans cette guerre, ont négocié et signé l'Accord de paix de Lusaka dont le début de travaux fut programmé pour le 15 octobre 2001.

d) Sous la présidence de JOSEPH KABILA : 2001

La relance du dialogue intercongolais et son implication personnelle sont les faits marquants de son début de règne.

e) Observations

Il résulte de ce qui précède que les négociations politiques; prévues par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ne sont pas les premières que les acteurs politiques organisent au Congo. Elles rentrent dans la tradition congolaise de dialogue et de compromis, malgré la diversité ethnique, culturelle et de courants politiques.

D'ailleurs, aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette diversité semble être un facteur de rapprochement et non d'exclusion dans un pays où l'absence d'un groupe dominant sur le plan culturel, ethnique ou même politique ne laisse aux acteurs d'autres choix que le dialogue et la concertation.

Tel est, aujourd'hui, le cas avec les protagonistes de la crise congolaise, en l'absence de toute victoire militaire d'un groupe sur l'autre.

Chapitre 2. PRINCIPAUX TEXTES CONSTITUTIONNELS

En 41 ans d'indépendance, le Congo a été régi par une dizaine des textes constitutionnels sous quatre Présidents de la République.

A l'exception de la loi fondamentale de 1960 et de la constitution de Luluabourg de 1964, les autres textes ont été rédigés en considérations des détenteurs de pouvoir afin de pérenniser leur règne comme en témoignent la liste reprenant les principaux textes qui ont régi le Congo depuis 1960:

2.1. Sous la première République 1960: la loi fondamentale;

1960 : Décret constitutionnel instituant le collège des Commissaires Généraux, 1964:

Constitution de Luluabourg;

2.2. Sous la deuxième République

1967: la Constitution de la RDC maintes fois modifiée sous la deuxième république;

1992: Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition voté par la CNS et jamais promulgué par le président, caractérisé par la concentration des pouvoirs entre les mains du gouvernement et du 1^{er} ministre chef du gouvernement;

1993 : Acte constitutionnel harmonisé, en réaction à l'acte de la CNS, rééquilibra les pouvoirs en faveur du Président.

1994 : Acte constitutionnel de la Transition : traduction fidèle du Compromis politique des concertations du Palais du peuple sanctionnées par un Protocole d'accord qui avait opté pour un régime parlementaire et pour un rééquilibrage des pouvoirs entre les trois organes : le président, le gouvernement et le parlement grâce aux différents mécanismes de concertations.

2.3. Sous la transition de L.D. KABILA

1997 : Décret constitutionnel marquant le retour du régime présidentiel avec le Président de la République au centre du dispositif institutionnel. Le même texte est en vigueur aujourd'hui.

Chapitre 3. DES INSTITUTIONS DU NOUVEL ORDRE POLITIQUE

3.1. Le contexte du nouvel ordre politique

En l'espace de cinq ans, depuis 1996, le Congo a été victime de deux guerres dévastatrices qui ont porté gravement atteinte à son intégrité territoriale et à son unité nationale; et ont accentué la désintégration de l'Etat.

Les négociations politiques intercongolaises interviennent dans un contexte d'un pays administrativement et politiquement divisé et militairement occupé par des puissances étrangères.

En l'absence de toute victoire militaire d'un groupe sur les autres, aucune partie aux négociations ne peut imposer sa décision. Dès lors, si le désaccord persiste entre les parties sur des questions d'importance nationale, le Dialogue aura échoué. Dans cette hypothèse, la guerre reprendra avec comme conséquences, l'aggravation de la situation actuelle; et les risques de partition prolongée du pays.

3.2. La définition du nouvel ordre politique

Le nouvel ordre politique ne peut pas être réduit à un simple partage des postes. Il doit être perçu comme un ensemble des mécanismes-repères à mettre en place préalablement pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Lusaka.

Pour la période de transition, ces mécanismes concernent:

- l'adoption d'une constitution, un cadre juridique consensuel qui déterminera le régime politique soit sur le modèle du régime de type présidentiel soit: sur le modèle de régime de type parlementaire ainsi que la nature des institutions qui s'y rapportent.

- l'adoption d'un cadre et des conditions de la création de la nouvelle armée nationale, étant entendu que pour être efficace, la nouvelle armée ne doit pas être la simple addition de différents éléments armés actuels.

- l'assainissement des rapports entre le Congo et ses différents voisins. Pour la période de la troisième République, ces mécanismes concernent:

- les grandes options qui détermineront la constitution de la troisième République, notamment la forme de l'Etat et le régime politique;

- le projet de loi électorale, le calendrier électoral ainsi que le projet de la Commission nationale des élections.

Chapitre 2. PRINCIPAUX TEXTES CONSTITUTIONNELS

En 41 ans d'indépendance, le Congo a été régi par une dizaine des textes constitutionnels sous quatre Présidents de la République.

A l'exception de la loi fondamentale de 1960 et de la constitution de Luluabourg de 1964, les autres textes ont été rédigés en considérations des détenteurs de pouvoir afin de pérenniser leur règne comme en témoignent la liste reprenant les principaux textes qui ont régi le Congo depuis 1960:

2.1. Sous la première République

1960: la loi fondamentale;

1960: Décret constitutionnel instituant le collège des

Commissaires Généraux, 1964: Constitution de Luluabourg;

2.2. Sous la deuxième République

1967: la Constitution de la RDC maintes fois modifiée sous la deuxième république,

1992 : Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition voté par la CNS et jamais promulgué par le président; caractérisé par la concentration des pouvoirs entre les mains du gouvernement et du 1^{er} ministre chef du gouvernement;

1993 : Acte constitutionnel harmonisé, en réaction à l'acte de la CNS, rééquilibra les pouvoirs en faveur du Président.

1994 : Acte constitutionnel de la Transition : traduction fidèle du Compromis politique des concertations du Palais du peuple sanctionnées par un Protocole d'accord qui avait opté pour un régime parlementaire et pour un rééquilibrage des pouvoirs entre les trois organes : le président, le gouvernement et le parlement grâce aux différents mécanismes de concertations.

2.3. Sous la transition de L.D. KABILA

1997 : Décret constitutionnel marquant le retour du régime présidentiel avec le Président de la République au centre du dispositif institutionnel. Le même texte est en vigueur aujourd'hui.

3.3. Le modèle de régime politique et les institutions s'y rapportant

La nature des institutions est influencée par le modèle de régime politique adopté; il peut être soit de type présidentiel, soit de type parlementaire. Il existe aussi une variante du parlementarisme rationalisé.

Par rapport au contexte actuel du Congo et à son à son expérience, lequel des deux modèles de régimes peut s'adapter à la situation du moment ?

a) Régime de type présidentiel

Ce type de régime est bien connu des Congolais qui l'ont subi pendant des décennies. Il se caractérise de la manière suivante:

- * Pouvoir exécutif
- Le président de la République

Il est le centre du dispositif non seulement du pouvoir exécutif, mais du pouvoir tout court.

Il détient les pouvoirs d'Etat et de gestion quotidienne.

- Le Gouvernement
- Il est l'émanation du Président de la République et est dirigé soit par le Président, soit par un Premier ministre qui est responsable devant lui.

- * Le Pouvoir législatif

Dans le type de régime présidentiel, le Parlement est souvent politiquement et administrativement soumis au Président, donc au pouvoir exécutif au point de devenir une simple chambre d'enregistrement.

- * Le pouvoir judiciaire

Comme le gouvernement et le parlement, le pouvoir judiciaire fonctionne sous le contrôle et l'autorité de l'exécutif. Le principe d'indépendance n'est souvent que théorique.

b) Régime de type parlementaire

Ce régime se caractérise par le fait que le gouvernement est l'émanation du parlement et non du Président et qu'il est responsable devant le parlement et non devant le Président.

Il s'équilibre de la manière suivante

* Le pouvoir exécutif

- Le Président de la République:

Contrairement au régime de type présidentiel, le Président de la République n'est pas, dans le régime de type parlementaire, au centre du dispositif du pouvoir exécutif et encore moins, du pouvoir institutionnel.

Le Président de la République détient cependant des prérogatives de pouvoir d'Etat : il est le garant du respect de la constitution, le garant de l'indépendance nationale, de l'unité du pays, du fonctionnement harmonieux des institutions et des engagements internationaux pris au nom du Congo.

Ses pouvoirs ne relèvent pas du domaine de la gestion quotidienne de l'État. En conséquence, le Président n'a pas à subir le contrôle du Parlement même dans l'hypothèse de la codécision avec le gouvernement dans les domaines partagés de la défense nationale ou de la diplomatie.

- Le Gouvernement:

Le Gouvernement est responsable devant le parlement. Il détermine et conduit la politique de la nation.

Il gère le pays au quotidien sous le contrôle du Parlement et suivant les règles et procédures parlementaires.

Il est dirigé par un Premier ministre. Les modalités pratiques de collaboration déterminent les rapports entre le Président et le Gouvernement.

* Le Pouvoir législatif

Il est exercé par un Parlement qui joue un rôle très important de législateur et d'organe de contrôle du gouvernement qu'il peut renverser.

Dans la variante du parlementarisme rationalisé, le gouvernement a la maîtrise des procédures législatives et budgétaires, ce qui tempère un peu la puissance du parlement sur le gouvernement et limite la responsabilité de celui-ci.

* Le pouvoir judiciaire

Il est le garant des libertés et l'un des piliers de la démocratie. Il fonctionne sur base du principe de l'indépendance vis-à-vis de l'exécutif et du législatif.

3.4. Observations

3.4.1. En ce qui concerne le régime de type présidentiel

Les tenants de ce régime invoquent le contexte actuel marqué par la guerre, l'occupation et la division du pays pour souhaiter le rétablissement du régime présidentiel. Ses adversaires redoutent les dérives d'un régime autoritaire et les atteintes aux libertés.

3.4.2. En ce qui concerne le régime de type parlementaire

Ses partisans invoquent un équilibre de pouvoir que ce régime crée entre les différentes institutions.

Ses adversaires craignent la montée en puissance du parlement et l'instabilité politique due à des interpellations intempestives et des motions de censure motivées plus par des calculs politiques ou par le chantage que par l'intérêt général.

3.4.3. En ce qui concerne la structure de l'exécutif a) La structure normale de l'exécutif reste

- Le Président de la République;
- Le gouvernement dirigé par un Premier ministre, les vice-premier ministres et les ministres.

b) Compte tenu de la situation particulière actuelle, les négociateurs peuvent opter pour une structure collégiale au niveau de l'exécutif du type cabinet restreint composé du Président de la République assisté d'un ou de deux Vice-présidents de la République auxquels seraient associés le Premier ministre et le ministre intéressé par le dossier en discussion.

Les décisions du cabinet restreint se prendraient par consensus avant d'être soumises aux délibérations du Conseil des ministres.

3.4.4. En ce qui concerne la désignation des membres du Parlement de transition

- * tenir compte des contraintes financières en ce qui concerne le nombre de parlementaires, pas trop peu ni trop nombreux;
- * déterminer les critères au cours du Dialogue notamment: équilibre régional et politique, compétence, probité morale et intellectuelle;
- * la désignation proprement dite des membres du parlement serait laissée à l'appréciation de chaque composante suivant son quota.

3.4.5. En ce qui concerne la désignation des membres de l'exécutif

- * suivre mutatis mutandis le même schéma;
- * comme pour le parlement, un large consensus entre toutes les composantes permettrait d'éviter la paralysie des institutions.

Chapitre 4. RECOMMANDATIONS ET GARANTIES DE BONNE FIN

4.1. Quelques recommandations

L'une des missions du Dialogue est de mettre en place les institutions devant conduire le pays aux élections démocratiques et mettre fin aux dérives et à l'instabilité.

Pour y parvenir, le Groupe recommande au Dialogue:

- d'adopter la règle du consensus comme mode de prise des décisions dans toutes les questions d'importance nationale soumises à l'ordre du jour, notamment

- * les options fondamentales sur la constitution de la transition, le régime politique, la nature des institutions, la formation du gouvernement, la désignation des membres du parlement;

- * la durée de la transition et un calendrier précis avec échéanciers fixes pour les élections; le gouvernement de la Transition devant s'engager à observer un strict respect de ce calendrier;

- de reporter la question relative à la forme de l'Etat sous la troisième République aux institutions qui sortiront des élections afin de consolider d'abord l'unité du pays; en attendant, faire appliquer les règles de la décentralisation au profit des entités provinciales et locales.

- de sauvegarder la liberté de la presse, par la mise en place d'un organisme indépendant et des mécanismes de contrôle afin de préserver les règles de déontologie dans l'exercice de cette profession.

4.2. Garanties de bonne fin

4.2.1. Garanties démocratiques

Dans une démocratie, le fonctionnement harmonieux des institutions est assuré par le contrôle régulier que le peuple exerce sur ses représentants par le *suffrage* universel. Depuis des décennies, le pouvoir s'exerce malheureusement en dehors du peuple et même souvent contre lui.

A défaut des garanties démocratiques, il faut rechercher des garanties politiques et élaborer des mécanismes institutionnels de collaboration afin d'assurer une transition pacifique et non conflictuelle.

4.2.2. Garanties politiques

- Le Congo se trouve dans une situation d'un pays en guerre, militairement occupé par des troupes étrangères. La première garantie consisterait en l'engagement ferme des occupants à se retirer du Congo et à laisser les Congolais régler librement leur problème sans aucune ingérence.

- Cette garantie doit être renforcée par l'implication de la Communauté internationale à soutenir le processus de paix et à financer le processus électoral.

L'efficacité des garanties politiques susmentionnées nécessite l'implication de tous les protagonistes de la crise congolaise.

4.2.3. Garanties institutionnelles

Quels que soient le régime politique choisi et les institutions mises en place, la période de transition devra être caractérisée par l'adoption des mécanismes de collaboration et non de compétition entre les différents organes de l'Etat.

Cette volonté devrait être traduite dans la constitution en ce qui concerne les rapports entre le Président de la République et le Gouvernement et entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif.

4.2.4. Autres garanties

D'autres garanties et pas des moindres concernent le bon fonctionnement du pouvoir judiciaire et de l'armée parce que la transition ne peut être concluante que s'il y a un minimum d'Etat, un minimum d'éthique politique et un minimum de sanctions.

- En ce qui concerne le fonctionnement du pouvoir judiciaire, le Groupe recommande la réaffirmation par le dialogue du principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, garant des libertés et pilier de la démocratie.

L'amélioration des conditions matérielles et professionnelles des magistrats en ce qui concerne la documentation, les moyens de communication et un traitement équitable en matière d'avancement en grade.

Pour éviter que les acteurs politiques n'entraînent de nouveau le pays dans de nouvelles dérives, le Groupe propose que la Cour Suprême de Justice siègeant

comme Cour constitutionnelle, soit compétente pour connaître et examiner, à la requête du parlement, les cas de trahison, de violation de la constitution, d'abus ou d'excès de pouvoirs commis par toute personne investie d'un mandat public.

La composition de cette juridiction pourra, à chaque occasion, comprendre les magistrats de carrière de la Cour Suprême pour moitié et l'autre moitié composée de membres du Barreau et du corps académique.

- En ce qui concerne la création de la nouvelle armée, le Groupe recommande que les critères objectifs d'âge, d'études, de bonne moralité et d'équilibre régional soient pris en compte. La fusion pure et simple de l'armée gouvernementale et des forces rebelles en une seule n'est pas une garantie suffisante pour créer une armée républicaine.

Dès lors, le Groupe préconise de solliciter le concours de la communauté internationale pour assurer la formation technique de la nouvelle armée et trouver les moyens financiers pour la réinsertion des éléments non retenus ou des enfants-soldats.

DEUXIEME PARTIE

LES ENJEUX ECONOMIQUES ET STRATEGIQUES DU **CONFLIT CONGOLAIS**

Avant de circonscrire les enjeux économiques et stratégiques du conflit congolais, d'en évaluer aujourd'hui l'impact éventuel sur l'avenir de la République Démocratique du Congo, il est utile de relever, à ce propos, quelques données de base, principalement d'ordre économique. Elles sont archi-connues, mais elles semblent de moins en moins intériorisées dans la conscience des élites congolaises qui s'engagent dans le dialogue inter congolais et qui sont chargées d'établir les règles « du partage équitable et équilibré du pouvoir ».

Chapitre 1 L'UNITE NATURELLE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LES RICHESSES NATURELLES DE SON PATRIMOINE.

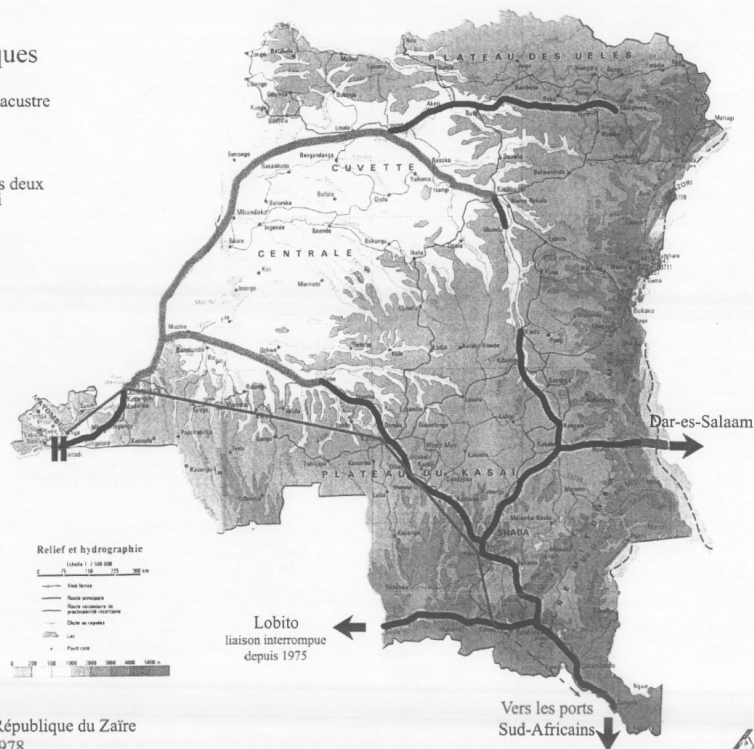
1.1 Unité naturelle du bassin hydrographique du fleuve Congo et la consécration juridique de cet espace par la constitution d'un Etat.

Ce sont les caractéristiques grandioses du fleuve Congo (ce fleuve Majesté) et sa configuration géographique en boucle, tout à fait particulière qui confèrent à son bassin hydrographique, à la fois sa très grande unité naturelle, sa grandeur exceptionnelle et son potentiel économique «scandaleux». Mais cette unité n'est pas fermeture, elle s'ouvre naturellement aux régions limitrophes tant à l'Est, qu'au Sud ou qu'à l'Ouest. Elle offre ainsi des possibilités naturelles d'association et d'intégration.

C'est à l'issue de la Conférence de Berlin, le 26 janvier 1885, qui avait, rappelons-le, pour objet le partage de l'Afrique entre les puissances occidentales que le roi Léopold II, roi des Belges, avait fait reconnaître, après des mois de très habiles négociations les droits souverains de l' ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONGO qu'il présidait, sur le bassin du fleuve Congo.

Quelques semaines plus tard, en avril 1885, était établi, pratiquement dans les mêmes limites frontalières que celles actuelles de la République Démocratiques du Congo, "l'Etat Indépendant du Congo". Son souverain était le roi Léopold II. Son emblème respecté par toute la communauté internationale était le drapeau bleu étoilé. Son patrimoine naturel comprenait le fleuve Congo de sa source sur les hauts plateaux du Katanga, à son embouchure sur l'Atlantique et s'étendait sur les 2/3 de son bassin hydrographique, soit 2.345.000 Km².

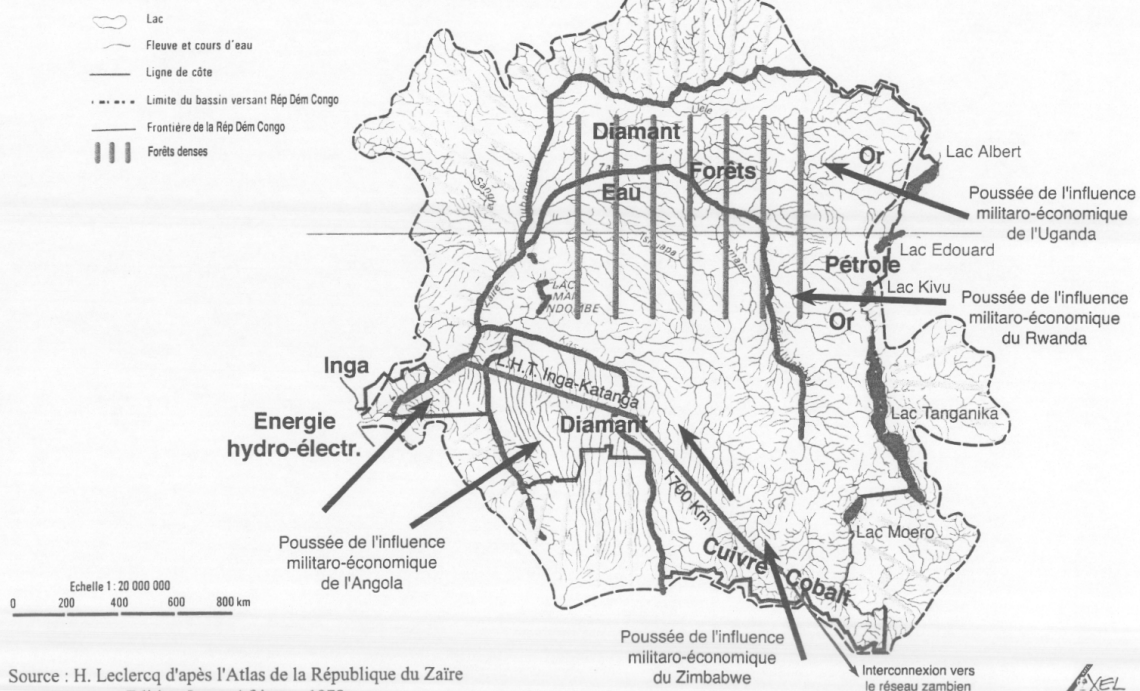
Navigation fluviale ou lacustre
Voie ferroviaire
Ligne à haute tension
Pont rail route reliant les deux rives du fleuve à Matadi



Source : H. Leclercq, d'après l'Atlas de la République du Zaïre
Édition Jeune Afrique - 1978

**Les enjeux économiques et stratégiques du conflit congolais en juillet 2001 :
mise en perspective du dialogue intercongolais**

Bassin hydrographique du fleuve Congo



L'unité naturelle de l'espace congolais, que son premier souverain était parvenu à faire consacrer politiquement et juridiquement en 1885, a été toujours défendu et effectivement préservée, tout d'abord, par l'Etat Belge, premier légataire de l'héritage léopoldien et puissance coloniale administrant le Congo Belge. Ensuite, après l'accession du pays à l'indépendance, par tous les leaders dirigeants du pays, et ce y compris, depuis 1998, par les différents chefs de l'opposition armée. Cette attitude politique a toujours été plébiscitée par l'opinion populaire congolaise et effectivement soutenue par l'ensemble des élites politicocommerciale du pays.

1.2 Inventaire succinct des composants économiques du patrimoine naturel de la République Démocratique du Congo. (juillet 2001)

1.2.1 Avec un débit moyen à l'embouchure de 42.000 ms /par seconde, le fleuve Congo constitue : la première réserve d'eau douce pour l'Afrique, la seconde réserve d'eau douce de rivière de la planète.

1.2.2 Près de l'embouchure, à Inga, le cours du fleuve s'abaisse brusquement de 157 m d'altitude à 61 m sur une distance de 4,5 km. De cet accident naturel, le fleuve tire du site son gigantesque potentiel hydroélectrique estimé à 39.600 MW. Aujourd'hui, une puissance de 1.800 MW est installée avec une productibilité de 10.000 milliards de KWH. En outre une ligne électrique à haute tension relie sur plus de 1.700 Km Inga au Katanga. La puissance installée pourrait être facilement portée à 5.200 MW sans exiger des investissements excessifs, ni porter atteinte à l'environnement.

1.2.3 Le fleuve baigne la première forêt tropicale d'Afrique. Cette forêt dense occupe encore aujourd'hui plus de 40 % du territoire congolais. Elle constitue l'une des dernières grandes forêts tropicales subsistant encore sur la planète. Dans la décade qui vient, l'eau, la forêt et l'énergie renouvelable vont représenter un enjeu économique décisif dans le développement durable de l'Afrique et de la planète.

1.2.4 900.000 Km a de terre sont propices à l'agriculture et à l'élevage. Aujourd'hui, moins de 9 % de ces terres disponibles sont effectivement exploitées.

1.2.5 Enfin, on l'a suffisamment répété, le sous sol minier du pays est particulièrement riche et diversifié. Cette richesse a été constatée, prouvée, vérifiée et cartographiée pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'au milieu des années 1970. Depuis lors, les quelques rares études géologiques qui se sont poursuivies ont confirmé l'étendue, l'accessibilité et la qualité des gisements. Depuis plus de 30 ans, elles n'ont jamais donné lieu à une exploitation sérieuse.

1.2.6 A ces réserves minières, il faut ajouter une découverte relativement récente, réalisée dans la plus grande discrétion par des missions japonaises, américaine et françaises : celle d'un très important gisement pétrolier qui s'étend du lac Albert au lac Tanganika en passant aux abords du lac Kivu. Le potentiel estimé mais non encore prouvé de ce gisement serait au moins égal aux réserves pétrolières du Nigeria.

1.3 Conclusion.

Ainsi, aujourd'hui, non seulement l'ensemble des richesses naturelles du patrimoine commun congolais a été, en gros, préservé, mais son potentiel économique et stratégique s'est considérablement renforcé à la lumière de nouveaux enjeux et défis que pose le développement durable de l'Afrique et de l'économie globale. De plus, les caractéristiques spécifiques de l'unité du pays offrent les possibilités d'association avec pratiquement l'ensemble des Etats voisins dans l'exploitation et la protection commune de ce fabuleux patrimoine. (Voir cartes pages suivantes)

Chapitre2. ÉTAT DES INFRASTRUCTURES MATERIELLES ET DES ÉQUIPEMENTS (SITUATION A LA FIN DES ANNÉES 1990).

Si les richesses naturelles du patrimoine ancestral du peuple congolais ont été, en gros sauvegardées, en revanche, en moins de 20 ans, ont été détruits au 2/3 les infrastructures matérielles, les équipements industriels scientifiques et sociaux, édifiés et accumulés pendant près de 90 ans jusqu'en 1974 ; date phare, à la fois, apogée de toute l'histoire économique du Congo, fin brutale d'une période de prospérité et point de départ d'une descente vertigineuse vers l'effondrement de tout le secteur moderne de l'économie, l'appauvrissement du plus grand nombre, et l'enrichissement de quelques uns.

2.1 L'organisation du système productif de la deuxième République à son apogée économique, 1973 / 1974.

Il n'est pas possible de comprendre la destruction insensée et systématique de ce très important capital matériel sans se rappeler brièvement le mode de fonctionnement de l'économie zaïroise, à la veille de la débâcle économique. Entre 1967 et 1973, le système économique du Zaïre, largement inspiré de l'organisation coloniale avait trouvé son maximum d'efficacité. Il était fondé sur un Etat centralisateur, un secteur public étendu et puissant, une industrie manufacturière très dynamique animée principalement par des capitaux privés mais soutenue par l'État (au dépens d'ailleurs de l'agriculture).

Le coeur et le moteur principal de la puissance économique de l'État étaient constitués par la Gécamines. Cette société minière d'État, héritière de la prestigieuse Union Minière du HautKatanga venait d'achever un ambitieux et important programme d'investissement, notamment la construction d'un nouveau concentrateur très performant alimenté par la mine souterraine de Kamoto, la plus importante de la société. Considéré comme une véritable prouesse technologique, cet investissement avait poussé la capacité de production de l'entreprise à un maximum qui ne sera plus jamais dépassé. En 1973, la Gécamines apparaissait comme la sixième plus grande entreprise minière du monde. Sur cette entreprise se greffaient deux très gros organismes publics de transport : la Société Nationale des Chemins de fer Zaïrois, S.N.C.Z. (héritière de l'entreprise coloniale K.D.L.) et l' Office National des Transports, O.N.A.T.R.A. (héritière de l'entreprise coloniale OTRACO). Ces deux entreprises jointes constituaient le fer de lance du système de transport de la Voie Nationale qui reliait le Katanga à la côte Atlantique sur près de 3.000 Km.

Deux autres sociétés publiques de prestiges complétaient le réseau public national des transports. La C.M.Z., la Compagnie Maritime Zaïroise faisait naviguer sur les mers du globe 10 bateaux d'un port en lourd de 137.000 tonnes et la compagnie aérienne Air Zaïre qui disposait d'une flotte de 6 avions pour les vols long-courrier et de 19 avions moyen-courrier pour le réseau intérieur.

Pour parachever et soutenir l'armature du secteur public, la Société Nationale d'Électricité, S.N.EL. venait de mettre en exploitation la première centrale hydroélectrique édifiée sur le site d'Inga et achevait la construction de la deuxième centrale (mise effectivement en exploitation en 1981). Elle avait en outre commandé

la construction d'une ligne électrique à haute tension reliant Inga-Kinshasa au Katanga (mise effectivement en exploitation en 1982). Autour de cette ossature, proliféraient nombre de sociétés, d'entreprises, d'établissements publics intervenant dans tous les secteurs de l'activité productive (une cinquantaine environ). En outre, l'Etat était un actionnaire important dans plus de 80 entreprises à capitaux privés. L'institut de gestion du Portefeuille était chargé d'administrer ce patrimoine.

La croissance accélérée avait élargi considérablement la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources financières, notamment à partir de ses recettes propres. Grâce à cet apport substantiel, l'Etat avait poursuivi le développement de l'enseignement national particulièrement le secteur de l'enseignement secondaire et singulièrement celui de l'enseignement universitaire en pleine croissance. A cet égard, l'Etat zaïrois ne faisait que prolonger une politique amorcée à la veille de l'indépendance par la puissance coloniale, menée ensuite très activement par les gouvernements successifs de la première République.

Ainsi entre 1968 et 1974, les dépenses de l'enseignement représentaient entre 20 et 25 % des dépenses courantes de l'Etat. En moyenne, 400 millions de dollars (de 2000) étaient consacrés à l'enseignement dont 80 millions environ étaient *affectés* à l'enseignement universitaire (pour une population universitaire de 17 000 d'étudiants).

Il apparaît donc qu'à cette époque un effort extraordinairement important avait été entrepris dans le domaine de la production industrielle, la mise en place d'infrastructures économiques (essentiellement dans le domaine de l'énergie et des transports) et l'établissement d'un système d'enseignement et de santé qui permettait d'entrevoir un décollage de l'économie zaïroise. Seule l'agriculture et particulièrement l'agriculture industrielle d'exportation avait été délaissée. Malgré les nombreuses déclarations d'intention de centrer les efforts sur le développement agricole, l'Etat avait adopté en fait, des mesures économiques qui ont systématiquement et implicitement découragé tout un secteur qui avait déjà fort souffert entre 1960 et 1965. En dépit de cela, il faut se souvenir qu'entre 1967 et 1974, le Produit Intérieur Brut congolais avait crû à un taux annuel de 7,6 %, cependant que le secteur de l'industrie manufacturière se développait au rythme spectaculaire de 8,6 % par an.

Dans les milieux financiers internationaux, comme au sein du monde politique occidental, on considérait que la République du Zaïre était en passe de devenir avec l'Afrique du Sud et le Nigeria, la troisième puissance régionale en Afrique Subsaharienne.

Par ailleurs, c'est en 1974 que se produisit une série d'événements hautement symbolique qui plongea toutes les couches de la population congolaise dans une sorte d'euphorie délirante et aveugle. Cette année-là, en effet, le Zaïre devenait successivement champion d'Afrique des Clubs Champion (de football), détenteur de la Coupe d'Afrique des Nations et qualifié pour la phase finale du "Mundial". Enfin, c'est en 1974, que fut organisé le match de boxe du siècle (le seul d'ailleurs qui fut jamais organisé en Afrique) entre Cassius Clay (Mohammed Ali) et Georges Foreman.

Cet achèvement, par certains côtés, grandiose, n'avait toutefois, pu être réalisé qu'avec la participation d'une aide publique extérieure importante d'environ 500

millions de dollars (de 2000), versée annuellement par les donateurs occidentaux et par la progression d'un endettement extérieur qui avait pratiquement quadruplé entre 1970 et 1974. Ainsi, la capacité fiscale bien que très élevée était bien loin de couvrir l'ensemble des dépenses de l'Etat et laissait depuis 1973, un déficit représentant plus d'un tiers des recettes publiques non remboursables. Aussi, dès 1973, l'économie congolaise souffrait-elle d'une hypertension extrêmement dangereuse, cependant que le Pouvoir et l'ensemble des élites étaient frappés d'une démesure inconsidérée.

2.2 Contraction brutale 1975-1982.

L'évolution économique au Congo n'a jamais été linéaire, elle procède par sauts discontinus. Cette caractéristique particulière tient au fait qu'à l'impact dévastateur d'événements extérieurs brutaux sur lesquels le pouvoir politique et les entreprises n'ont en fait, que très peu de prises, vient s'ajouter en se cumulant celui des décisions prises par les autorités publiques. Tantôt précipitées, tantôt intempestives, très souvent contradictoires, ces décisions sont toujours désastreuses sur le plan économique. La période 1975 - 1982 en donne une première et triste illustration.

Ainsi, la baisse spectaculaire du prix du cuivre (50 %) à la fin de 1974 jointe au quadruplement du prix des produits pétroliers intervient au moment même où les liaisons ferroviaires directes entre le Katanga minier et le port d'évacuation de Lobito en Angola sont interrompues (1975) à la suite de l'extension violente de la guerre civile en Angola.

Tous ces événements devaient entraîner inéluctablement une réduction des recettes en devises du pays, une contraction dramatique des ressources propres de l'Etat et une aggravation sensible des coûts de production de l'activité industrielle et minière. C'est au cours de cette période de secousses économiques internationales que furent prises les mesures de "zaïrianisation" (30 décembre 1973) qui pratiquement transféraient d'un trait de plume, une large portion de l'appareil productif appartenant à des étrangers, entre les mains d'une large couche de l'élite politico-commerciale zaïroise. Devant la gabegie et le désarroi qu'avait provoqués cette décision improvisée, les autorités politiques, un an plus tard (30 décembre 1974), par une mesure dite de "radicalisation" opéraient un nouveau transfert de l'appareil productif zaïrianisé au profit d'organismes d'Etat gérés par les mêmes élites après un processus de "permutation des fonctions" typique de la gestion du secteur public par le pouvoir politique zaïrois(et congolais). Enfin par un dernier mouvement à 180°, les mêmes autorités décidaient en 1976, (le 17 septembre) de "rétrocéder" tous les actifs zaïrianisés puis radicalisés aux anciens propriétaires. C'est au milieu de cet ébranlement catastrophique dans l'organisation et la structure économique du pays qu'éclatèrent en 1977, (du 28 mars au 26 mai) et en 1978, (du 13 au 20 mai) ce que l'on est convenu d'appeler les deux guerres du Shaba ¹.

A chaque fois, une intervention militaire étrangère fut nécessaire pour rétablir l'ordre et la paix. A côté du soutien armé de la France et l'appui logistique des Etats-Unis, le chef de l'Etat zaïrois fit appel pour la première fois à une force armée interafricaine (2.700 hommes) dont le Maroc fournira le plus gros contingent. Relevant les troupes

françaises, les forces interafricaines furent chargées de défendre les régions minières.

La deuxième guerre du Shaba fut la plus courte mais aussi la plus meurtrière : 850 civils tués dont 92 ressortissants des pays occidentaux. 2.269 expatriés furent évacués du centre minier de Kolwezi dont 1.800 Belges. Cet épisode sanglant devait saper les assises technico-administratives de l'exploitation industrielle et minière de la GÉCAMINES. Non pas que les installations fussent détruites ou gravement endommagées, mais la terreur provoquée par les massacres de Kolwezi devait aboutir au départ de 400 techniciens expatriés, membres du personnel de la société. La plupart d'entre eux étaient employés dans l'exploitation du centre minier de Kolwezi, le joyau industriel le plus performant de la GÉCAMINES. Une centaine seulement fut réembauchée. Le remplacement du personnel expatrié par des techniciens nationaux qualifiés non seulement ne fut pas suffisant pour combler les vides, mais surtout, les équipes mises en place ne pouvaient pas, de but en blanc, reconstituer la solidité et la cohérence de l'organisation complexe qu'exigeait le fonctionnement d'un centre aussi modernisé et aussi important que le Groupe Ouest de la GECAMINES.

L'ordre étant rétabli, il fallait consolider la paix et reconstruire l'économie d'un pays bouleversé. Un vaste programme de redressement, de relance et de stabilisation fut élaboré en 1979 (le Plan Mobutu), complété en 1980 et finalisé en 1981 avec l'aide des institutions financières internationales. Ce plan était assorti de la promesse d'une aide exceptionnelle accordée par les "amis du Zaïre"² principalement, par la Belgique, la France, Etats-Unis, l'Allemagne, le Canada et le Royaume-Uni. Des conditions expresses à l'octroi de cette aide extérieure furent imposées et acceptées par le Président, à savoir la démocratisation du régime et la réconciliation [nationale](#), la réforme des institutions politiques, la normalisation des relations du Zaïre avec ses voisins, principalement avec l'Angola.⁴ la transparence dans la gestion du secteur public.

Une des idées force soutenue par les bailleurs de fonds à cette époque était d'amener les autorités publiques zaïroises à confier à des experts étrangers de haut niveau et pour un mandat limité dans le temps, la haute direction des entreprises publiques et de certaines institutions financières publiques afin d'accélérer les réformes et garantir la transparence dans la gestion des deniers publics.

C'est ainsi qu'à la tête de la GECAMINES, de la SNCZ, de l'ONATRA, de la SNEL et de l'OFFICE DES ROUTES furent nommés des Présidents Directeurs Généraux étrangers ; à la gestion courante de la Banque du Zaïre (banque centrale), un directeur principal allemand ; au contrôle des dépenses publiques, un ordonnateur principal turc ; à la tête de l'OFFICE DES DOUANES nouvellement créé, un inspecteur général des douanes belge.

¹ Ces deux attaques devaient envenimer très dangereusement les relations avec l'Angola, elle-même aux prises avec la guerre civile.

La mise en oeuvre des réformes envisagées à travers cette stratégie fut en définitive un échec. Dans la plupart des cas, la qualité et l'intégrité des experts n'étaient pas à mettre en doute. En fait, ce n'est que du bout des lèvres et contraintes que les autorités politiques avaient accepté ce qu'il fallait bien considérer comme une mise temporaire sous tutelle économique. Dans leur ensemble, les élites politico-commerciales répugnaient profondément à se soumettre aux règles de la transparence financière sous le regard critique souvent hypocrite et teinté de racisme d'un étranger. Aussi, aucun des experts étrangers nommés par le pouvoir politique zaïrois sur proposition des instances financières internationales ne termina son mandat. Un par un, ils furent éliminés très habilement des postes importants qu'ils occupaient.

² Première conférence de Bruxelles du 13 au 14 juin 1978

³ Ordonnance-loi d'amnistie du 25 juin 1978 et retour des exilés politiques et des réfugiés. a - Visite du Président Neto de l'Angola à Kinshasa le 20 août 1978.
- Visite du président Mobutu à Loanda le 17 octobre 1978.

- Accord de normalisation signé à Lusaka le 14 novembre 1979 entre le Président Dos Santos et le Président Mobutu.

Les réformes économiques amorcées ne furent donc pas poursuivies. Par ailleurs, les programmes conclus avec l'appui du F.M.I. pour restaurer les équilibres financiers ne furent pas tenus. La stabilisation ne fut donc pas au rendez-vous et le F.M.I. suspendait en 1981 son appui financier. Bref, au cours de cette période fort troublée qui suivit l'apogée économique du pays, le bilan économique fut désastreux. 1975, 1976, 1978 enregistrèrent une chute spectaculaire du Produit Intérieur Brut de l'ordre de 6 % par an. De 1975 à 1982 la baisse annuelle moyenne de P.I.B. fut estimée à près de 1,8 %. Et pourtant au cours de cette même période, le pays a pu bénéficier d'une aide publique extérieure importante estimée à une moyenne annuelle de 670 millions de dollars (de 2000). Cet apport substantiel de ressources extérieures n'a pas permis de stopper la dégradation économique ni de freiner l'instabilité financière.

2.3 Fausse stabilisation, réformes économiques perverses, effondrement de la GECAMINES, 1983 -1990.

Après l'annulation par le F.M.I., en juin 1982 de l'important crédit qu'il avait octroyé au Zaïre en juin 1981, il fallait impérativement que le Pouvoir zaïrois rétablisse au plus vite des liens de coopération financière avec l'institution monétaire internationale, sous peine de voir tarir le flux d'aide internationale. En effet, depuis 1976, les bailleurs de fonds occidentaux subordonnaient expressément leurs apports financiers à l'exécution par le Zaïre d'un programme de stabilisation économique et financier conclu à l'appui d'un nouveau crédit accordé par le F.M.I.

Toutefois, devenu méfiant à la suite des échecs répétés et successifs des différents programmes de stabilisation conclus depuis 1976, le F.M.I. était très réticent à s'embarquer dans un nouveau projet de redressement financier. Aussi, avait-il soumis le Zaïre à l'exécution préalable pendant 1 an, d'un programme probatoire avant de lui octroyer un quelconque nouveau crédit. Ce programme couvrait une période allant de juin 1982 à juin 1983. Il comprenait les mesures classiques d'assainissement budgétaire et financier et imposait le retour à la vérité des prix et du taux de change. Le 5 novembre 1982, un nouveau gouvernement fut mis en place par le Président de la République. Il était chargé de la mise en oeuvre de ce programme et de sa réussite. Par ailleurs, le 7 décembre 1982, à l'occasion de l'ouverture du troisième Congrès ordinaire du Mouvement Populaire de la Révolution, le Président prononça un discours critique et véhément, fustigeant la mauvaise gestion des institutions et leurs manques d'efficacité. Il s'agit, dit-il, «de nettoyer la maison de la cave au grenier».

Au mois de janvier 1983, une commission parlementaire de contrôle fut instituée. Elle disposait d'un pouvoir général et permanent de contrôle sur la gestion des finances publiques et du patrimoine de l'Etat. Elle faisait, en quelque sorte, office de Cour des Comptes. Tout au long de l'année 1983, elle a mené effectivement des audits au sein des administrations et des entreprises publiques. Elle a rédigé des rapports circonstanciés, recommandé des poursuites judiciaires à l'encontre de ceux dont elle avait débusqué les malversations. L'heure était à la chasse aux «détourneurs» et aux corrompus.

Un remaniement du gouvernement opéré en mars 1983 renforça considérablement le pouvoir du Premier Commissaire d'Etat, maître-artisan de la politique de rigueur et d'austérité. Une action énergique fut entreprise de 1982 à 1983, le déficit du budget fut très sensiblement réduit par une contraction dramatique de 23 % des dépenses publiques en termes réels et un accroissement concomitant de 4 % des recettes. Par ailleurs, tout au long de 1983, des mesures de libéralisation des prix furent introduites, et pour couronner son action draconienne, le Gouvernement procédait, le 12 septembre 1983, à la plus forte dévaluation officielle jamais enregistrée dans l'histoire du pays. Elle aboutissait au quintuplement du cours officiel du zaïre monnaie exprimée en dollar. Par cette opération, le cours officiel s'ajustait sur le cours du marché parallèle. Dans la foulée, le Président de la République sollicitait un crédit du F.M.I. avec, à l'appui, une lettre d'intention exposant avec précision les grandes lignes du nouveau programme que son Gouvernement comptait réaliser. Bien que satisfait des résultats enregistrés, le F.M.I. attendit 3 mois, avant d'accorder les crédits sollicités. Il fallut préalablement réunir auprès des bailleurs de fonds et des créanciers, des engagements financiers globaux suffisants pour replacer le pays sur la voie de la stabilisation et de la croissance. C'est donc, le 27 décembre 1983 que le F.M.I. approuvait le crédit demandé. Le paquet financier global s'élevait à près de 2.700 millions de dollars (de 2000). Ce fut le plus important montage financier qui ait jamais été organisé autour d'un programme de stabilisation ⁵ au profit du Zaïre.

A l'aube de l'année 1984, l'optimisme est de rigueur. Le Zaïre est devenu le «bon élève de la classe». Les institutions politiques zaïroises se congratulent. C'est ainsi notamment que l'exécutif saluait publiquement le travail d'audit accompli par la Commission parlementaire de contrôle. Très vite, les esprits déchantent. Au fur et à mesure de l'exécution du programme de stabilisation, des tensions se font jour au sein de la classe politique. Les interpellations qu'adressent les parlementaires au Gouvernement se multiplient. Elles deviennent plus agressives. Elles énervent l'exécutif au point que le Président intervient. Les interpellations sont strictement réglementées. La commission de contrôle est mise en veilleuse. Toute velléité de critique est étouffée. C'est que malgré la réduction sensible du déficit budgétaire en 1983, et en 1984, l'apparition d'un solde positif important en 1985, et légèrement excédentaire en 1986, l'inflation persiste. Le retour à la stabilité des prix ne s'annonce pas. Après une hausse des prix spectaculaire de 78,7 % en 1983, imposée il est vrai par l'inévitable remise en ordre du système des prix provoquée par la libéralisation du taux de change, les prix augmentent encore de 55,8 % en 1984. La hausse est freinée et se maintient à 25,7 % en 1985, pour reprendre vigueur en 1986 (33,9 % de hausse).

A partir de 1987, jusqu'en septembre 1990, les prix s'envolent. C'est le retour à l'hyperinflation. Cette situation anormale d'un retour à l'équilibre budgétaire associé à une forte inflation va détériorer une situation sociale rendue d'autant plus dramatique que l'effort d'assainissement s'est porté très lourdement sur les dépenses affectées aux rémunérations du personnel de l'enseignement. Cette contraction est allée bien au-delà des réductions entraînées par le dégonflement des effectifs pléthoriques et l'élimination du personnel fictif. Plus particulièrement, cette réduction en termes réels de l'ensemble global des rémunérations a touché de plein fouet le personnel administratif et scientifique des universités, et le personnel paramédical du système de santé publique. Parallèlement à la réduction des dépenses de personnel, ces deux grands secteurs ont, en outre, vu se réduire considérablement leurs allocations budgétaires affectées à l'achat de fournitures scolaires, de livre et de revues

scientifiques et à l'acquisition d'équipements didactiques, de matériel de laboratoire, alors qu'ils étaient déjà soumis à la portion congrue depuis 1979.

De même, le personnel civil des divers départements administratifs soumis au statut de la fonction publique a été durement frappé par les premières mesures d'austérité et leur situation sociale s'est ensuite singulièrement aggravée par la reprise virulente de l'inflation à partir de 1987. Cette forte dégradation des conditions de travail des fonctionnaires de l'Etat a eu des conséquences néfastes et irréversibles sur l'organisation et le fonctionnement de l'appareil d'Etat. Ces conséquences sont souvent méconnues. En effet, les conditions dans lesquelles travaillent les fonctionnaires sont devenues tellement misérables qu'elles ont paralysé l'action administrative dans son ensemble. Aussi, pour échapper à cette inefficacité, les responsables politiques de l'exécutif (les plus influents) ont multiplié la création d'entités plus ou moins autonomes, de services spécialisés plus ou moins indépendants (les différents services de sécurité, le Bureau de la Présidence, l'O.F.I.D.A., les organes du M.P.R., les cabinets ministériels, etc.). Cette autonomisation leur permettait, entre autres, d'engager du personnel à des conditions de rémunération nettement plus avantageuses que celles en vigueur à la Fonction Publique. La fragmentation des statuts du personnel et des services administratifs devait accentuer la dislocation des administrations traditionnelles. D'une part, les services spécialisés constituaient des fiefs administratifs. Ils n'étaient plus soumis aux règles formelles de l'administration publique mais au jeu informel et complexe des réseaux politicocommerciaux. D'autre part, les administrations traditionnelles s'étaient érigées de plus en plus en petites unités, elles aussi informelles, s'efforçant de faire payer aux usagers les menus services administratifs qu'elles rendaient. Ces recettes permettaient de compléter les misérables émoluments de leurs agents.

Enfin, conséquence inattendue de la désarticulation administrative, il était devenu matériellement impossible de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives au déroulement du processus budgétaire. En effet, la loi financière du 22 janvier 1980, qui avait pour objet de fixer les règles relatives à l'élaboration, la présentation et l'exécution du budget, reposait pour son application, sur l'existence d'une administration financière étoffée, coordonnée et centralisatrice (qui, en fait, n'existait plus à la fin des années 1970). Aussi, dans les années 1980, au processus d'exécution budgétaire s'était substituée, en fait, une gestion des comptes du Trésor par affectation de plus en plus arbitraire des ressources financières disponibles dans les différents comptes de trésorerie. Cette affectation s'effectuait en fonction des intérêts politiques et économiques des diverses filières politico-commerciales qui contrôlaient les rouages de la trésorerie publique. Cette forme de gestion budgétaire s'était considérablement renforcée avec l'application d'un programme F.M.I. de stabilisation qui imposait des plafonds stricts au financement du Trésor par les avances de la banque centrale.

⁵ Le second plus important fut réalisé en juin 1989 pour un montant de plus de 2.100 millions de dollars US (de 2000), pratiquement à la veille de l'effondrement économique du pays.

Les réductions sévères des dépenses dans le secteur de la santé, de l'enseignement et de l'administration traditionnelle ont permis l'augmentation considérable des dépenses relatives au règlement des intérêts sur la dette publique extérieure conformément, d'ailleurs, aux engagements pris avec les créanciers publics internationaux. Toutefois, elles ont aussi facilité les règlements des arriérés commerciaux privés. Cet apurement s'était opéré au-delà de ce qui avait été prévu dans le programme de stabilisation. Le règlement des arriérés commerciaux a toujours fait l'objet de tractations opaques entre les créanciers privés d'une part, le Conseil Exécutif (le Gouvernement) et la Banque du Zaïre d'autre part. De 1984 à 1987, le règlement des arriérés commerciaux en monnaie étrangère était très important. Ainsi en 1987, les montants liquidés à ce titre étaient supérieurs aux rémunérations versées à l'ensemble du personnel de l'administration publique.

Si l'austérité budgétaire avait permis non seulement de réduire le déficit mais d'enregistrer des soldes positifs, elle n'avait toutefois pas abouti à l'arrêt du financement monétaire des opérations de l'Etat par la Banque du Zaïre. Ce financement a servi à réduire hors budget, le principal de la dette extérieure. Bref, la réduction formelle du déficit des finances publiques n'a pas entraîné la stabilité des prix et du taux de change. En revanche, elle a accentué la dislocation des administrations et la détérioration grave de deux grands services publics l'enseignement et la santé.

Sur le volet stabilisation du programme gouvernemental s'articulait un programme de réformes économiques et de restructurations de l'ensemble du secteur public. La réalisation de ces réformes structurelles devait s'exécuter avec l'appui des facilités d'ajustement structurels du F.M.I et des prêts d'ajustement structurel octroyés par la Banque Mondiale. Ces réformes s'attelaient à un vaste éventail de mesures visant à une allocation plus efficace des ressources et incitant à la réalisation d'investissements productifs. Elles portaient tout à la fois, sur l'harmonisation du système fiscal, la réforme du tarif douanier, la libéralisation du commerce extérieur, la promotion et la diversification des exportations, les politiques sectorielles de relance de l'agriculture, de réhabilitation des infrastructures de transports etc. La mise en oeuvre de ces réformes, avec la réalisation d'un programme concomitant d'investissements prioritaires, devait déboucher sur une reprise de la croissance à un taux situé dans une fourchette entre 3,5 % à 4,5 % par an.

Une des pièces maîtresses de la restructuration économique visait la réforme des entreprises publiques. Sur la cinquantaine d'entreprises publiques, le Pouvoir Exécutif avait décidé en août 1987, la liquidation pure et simple d'une première série de 9 entreprises publiques dont la rentabilité était nulle et la privatisation totale ou partielle de 9 autres. En outre, il avait manifesté le désir de se débarrasser d'une douzaine de sociétés d'économie mixte où l'Etat détenait une part plus ou moins importante du capital. A l'exception de l'OFFICE NATIONAL DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU ZAIRE, l'O.N.P.T.Z., toutes les entreprises et sociétés touchées par ces mesures de liquidation ou de privatisation ne présentaient aucun intérêt stratégique pour le développement du pays. Véritable cour des miracles d'affaires hétéroclites, elles étaient toutes abandonnées ou en proie à de très graves difficultés financières. Presque toutes ont été rachetées pour des sommes dérisoires

qui, dans de nombreux cas, n'ont pas encore été réglées par les repreneurs. En fait, l'O.N.P.T.Z. fut soustrait à ce lot de privatisables. D'ailleurs, aucune des grandes entreprises publiques du pays ne fut sensiblement affectée par les mesures de restructuration. Seule, la GÉCAMINES, dispositif central de l'économie zaïroise, fut soumise à toute une série d'importantes mesures dont l'objectif annoncé était d'améliorer la rentabilité et le renforcement de ses structures industrielles et financières. A cet égard, il est instructif de relever l'ensemble des dispositions qui ont été prises en faveur de la GÉCAMINES par le pouvoir exécutif et de les confronter avec les résultats obtenus.

Le 12 septembre 1983, un nouveau régime fiscal fut introduit au profit de la GECAMINES, basé sur les recommandations adressées par une mission technique conjointe F.M.I. -Banque Mondiale. Le nouveau régime instauré avait un double but :

- assurer une source de revenus stables et prévisibles pour le Trésor,
- garantir à la GÉCAMINES la possibilité de prélever sur ses profits les ressources nécessaires pour financer son programme de réhabilitation.

En décembre 1983, la GÉCAMINES proposait un plan quinquennal d'investissements (1984 - 1988) pour un montant de près de 1.150 millions de dollars (de 2000). Un tiers du financement devait être assuré par les ressources extérieures en provenance notamment de la Banque Mondiale. Ces investissements devaient être affectés au remplacement des vieux équipements aux fins d'entraîner un abaissement sensible du coût unitaire de production. En outre, pour bénéficier de ces apports extérieurs, le Pouvoir Exécutif s'était engagé en 1985, à réduire les arriérés commerciaux dus par l'Etat à la GÉCAMINES et à prévoir un plan de repaiement des ventes de cuivre et de cobalt que la société avait effectuées pour le compte de l'Etat sans en avoir perçu le produit (l'affaire des ventes sans recettes).

Le 6 juin 1984, une ordonnance Présidentielle retirait à la Société Zaïroise de Commercialisation (SOZACOM) le pouvoir de commercialiser librement les produits de la GECAMINES. Près d'un mois plus tard, le 2 juillet 1984, une ordonnance Présidentielle portait dissolution de la sozAcom dont le Gouvernement avait d'ailleurs prononcé la liquidation, le 29 juin 1984. Enfin, le 2 novembre 1984, une nouvelle ordonnance Présidentielle opérait une restructuration profonde de l'entreprise. La GÉCAMINES devenait une holding, une société ayant nominalement sous son contrôle trois filiales autonomes

1. la GÉCAMINES EXPLOITATION qui reprenait exclusivement toutes les activités liées à l'exploitation minière et métallurgique ;
2. la GÉCAMINES COMMERCIALE qui reprenait les activités résiduelles de commercialisation qui subsistait encore au sein de la sozAcom dissoute ;
3. enfin la GÉCAMINES DÉVELOPPEMENT absorbait toutes les activités agricoles, industrielles, commerciales, et sociales qui ne rentraient pas directement dans l'objet social de la GECAMINES EXPLOITATION.

Toute cette restructuration s'accompagnait d'un bouleversement dans la direction des nouvelles unités qui assurait à la filière politico-commerciale dominante le contrôle de l'ensemble minier et métallurgique.

⁶ Sans oublier le sourd mécontentement des sous-officiers et soldats des Forces Armées Zaïroises.

La GÉCAMINES Exploitation abordait l'année 1985 dans de nouvelles conditions de fonctionnement qui devaient lui permettre immédiatement :

- d'augmenter ses ressources financières disponibles grâce aux allègements fiscaux décrétés et aux remboursements promis par le Gouvernement pour l'apurement des ses dettes vis-à-vis de la société,
- d'abaisser les coûts globaux de sa production par l'élimination des charges suite à la sortie de son patrimoine des entités non rentables,
- d'augmenter ses recettes par la maîtrise de la commercialisation de ses produits.

A moyen terme, la réalisation du plan d'investissement devait assurer l'abaissement permanent de ses coûts unitaires et l'accroissement de sa production.

En outre, à partir de 1987, la hausse sensible du prix du cuivre et du cobalt aurait dû très largement améliorer la rentabilité de l'entreprise. Mais que se passe-t-il sur le terrain ? Pour un observateur extérieur, des anomalies sont constatées. De 1984 à 1986, la GÉCAMINES Exploitation produit à sa capacité maximale de production et même au-delà, malgré un outil vieilli. En revanche, de 1987 à 1989, au moment même où devrait se faire sentir les premiers effets bénéfiques des investissements de remplacement projetés, la production de cuivre diminue de 13 %, celle du cobalt de 35 %. La rentabilité diminue sensiblement alors que s'envolent les prix du cuivre et du cobalt.

Une mission d'évaluation de la Banque Mondiale envoyée sur place constate une hausse sensible des coûts unitaires de production, un retard dans la mise en oeuvre du plan quinquennal d'investissement et un manque de transparence dans l'utilisation des recettes. Des rumeurs font état de l'évaporation, au cours de l'exercice 1988-1989, de 400 millions de dollars de bénéfices bruts dont on ne semble pas trouver trace dans la comptabilité.

Excédé par l'attitude fuyante des responsables zaïrois, le Vice Président de la Banque Mondiale adresse au Premier Commissaire d'État, le 8 février 1990 une lettre brutale et comminatoire. Il écrit «la hausse des coûts de production de la GÉCAMINES nous ont conduit à revoir notre programme de prêts. Il nous serait impossible de justifier la présentation d'opérations à décaissement rapide à notre Conseil d'Administration tant qu'un accord sur un programme pour l'année 1990 n'a pas été conclu et pas avant une période de plusieurs mois de résultats probants dans la matière. En ce qui concerne les propositions sur la GÉCAMINES, un plan visant à réduire les coûts unitaires s'impose d'urgence. Nous proposons d'introduire des objectifs quantitatifs trimestriels de réduction des coûts unitaires de production de la GÉCAMINES dans le programme macro-économique. Le suivi de ce volet du programme demandera la mise en place d'audits trimestriels approfondis de trésorerie et des approvisionnements de cette société. Une lettre du Président-Fondateur, confirmant la décision de mettre en oeuvre ces accords sera nécessaire».

Le 18 février 1990, réunis à Kisangani, sous la présidence du chef de l'État, les corps constitués ainsi que les plus hauts responsables de la politique économique chargent le Commissaire d'État aux Finances de répondre à la lettre du Vice-Président de la Banque Mondiale et lui faire part des conclusions de leurs délibérations. Le 19 février 1990, dans une lettre signée par le Commissaire d'État aux Finances, le Zaïre dénonce les ingérences de la Banque Mondiale et les atteintes portées à la souveraineté du pays. "La souveraineté ne peut faire l'objet d'une négociation quelconque". Au mois de mai 1990, la Banque Mondiale suspendait son prêt à décaissement rapide de 100 millions de dollars en raison des dépenses inexplicables à la GÉCAMQIES.

Ses gisements écrémés, ses outils vieilliss, ses achats surfacturés, ses ressources détournées, son organisation défailante, la GÉCAMrEs était depuis 10 ans rongée de l'intérieur et rongée jusqu'à la moelle. Le 20 septembre 1990, le joyau de la société, la mine de Kamoto s'effondrait entraînant avec elle toute la GÉCAlvms et par effet de domino le secteur public tout entier. La restructuration de la GÉCAmINes avait été un fiasco complet.

2.4 Explosion des dépenses publiques, ouragan inflationniste, implosion des institutions, 1990 -1998

Tout a commencé, le 14 janvier 1990, au Palais des Nations à Kinshasa, le Président Mobutu à l'occasion de la présentations des voeux du nouvel an, annonce publiquement aux corps constitués et devant un parterre de notables et de diplomates étrangers, sa décision d'ouvrir un très large débat auquel participeront toutes les forces vives de la Nation. Elles sont invitées à émettre leurs avis et considérations sur le fonctionnement des institutions et à proposer les réformes qui notamment, tiendront compte des exigences économiques et sociales du pays.

Désireux de canaliser les doléances qui viennent de la population en dehors des canaux habituels de communications que constituaient les organes du Parti-Etat et les réseaux du pouvoir exécutif, le Président crée par ordonnance présidentielle, le 22 janvier 1990, un Bureau de consultation populaire. C'est à ce Bureau qu'individuellement ou collectivement, toutes les couches de la population pourront adresser par écrit, les critiques et les réformes qu'elles souhaitent voir entreprendre. Se saisissant de l'occasion qui leur était offerte de s'exprimer librement, les populations représentées par de multiples groupements et associations ont dénoncé avec véhémence et parfois avec colère les conditions misérables de leur existence quotidienne.

Ce fut un véritable déferlement de remontrances et de reproches où se reflétaient un malaise profond et le rejet du système existant. Ainsi, les consultations populaires s'ouvraient sur une immense contestation écrite et verbale. Plus de 6.000 mémoires furent déposés. Pour illustrer la suite de notre propos nous en choisirons deux. Tout d'abord, le mémorandum présenté par les évêques zaïrois. Il résumait l'ensemble des griefs qui étaient adressés au Pouvoir en place et proposait les grandes lignes d'une

réforme politique, économique et sociale. Ce mémorandum ne devait toutefois exercer aucune influence directe et immédiate sur l'orientation et la structure des finances publiques. Sans doute, il était question de garantir aux citoyens, l'accès à l'enseignement et aux soins de santé, de réhabiliter le réseau routier, de bien payer les fonctionnaires et les militaires. Mais toutes ces propositions étaient exprimées en termes généraux et non chiffrés. En revanche, le mémorandum déposé par les agents et fonctionnaires du département des Affaires Etrangères, beaucoup plus limité dans la vision des réformes que celui des évêques était directement plus revendicatif. Il fallait revaloriser l'administration publique, restaurer effectivement la fonction de Secrétaire Général, unifier les barèmes à travers tout le secteur public et enfin appliquer une politique salariale dans laquelle le salaire mensuel de base de l'huissier de la Fonction Publique (sur lequel s'édifie toute l'échelle barémique) soit fixé et indexé à l'équivalent de 10.000 francs belges (300 US \$ en 1990). Or en mars 1990, le salaire de l'huissier ne dépassait pas 500 BEF (15 US \$). Ces propositions seront prémonitoires de la vague de revendications qui vont alimenter les mouvements sociaux du secteur public au cours des deux prochaines années.

Face à la poussée irrésistible d'ouverture démocratique, le Président de la République prononce le 24 avril à la NSELE un discours qui tire les conséquences des consultations populaires. A cette occasion, il désigne un nouveau Premier Ministre. Il sera chargé principalement de conduire une équipe de transition qui aura pour principale mission "l'exécution d'un programme d'urgence visant à répondre aux attentes de la population dans le domaine économique et social". Mais une dizaine de jours plus tard, sous la pression de la filière politico-commerciale dominante, il rectifie la mission du nouveau gouvernement. C'est un changement de ton marqué. "L'objectif primordial de l'activité gouvernementale est d'assurer le redressement de la situation économique et sociale et de poursuivre avec force et détermination le programme d'assainissement des finances publiques, de lutter contre l'inflation, et de stabilisation de la monnaie." A la coloration chaleureuse de répondre aux attentes de la population s'est substituée la froideur glacée et abstraite du respect des grands équilibres macro-économiques. C'est ainsi que, dans une position très affaiblie, le nouveau Premier Ministre prend la tête du premier Gouvernement de Transition.

2.4.1 Explosion des dépenses publiques et ouragan inflationniste

C'est dans un contexte de fronde ouverte au milieu d'une agitation politique bouillonnante mais pas vraiment en symbiose avec elle, que se développe un vaste mouvement de revendications sociales auquel est immédiatement confronté le premier gouvernement de la transition. Ce mouvement n'affecte pratiquement que le secteur public et plus particulièrement l'ensemble du personnel rattaché à l'administration. Il se traduit par le déclenchement de grèves successives interminables et en cascade qui s'échelonnent principalement tout au long de l'année 1990 et 1991. Ces grèves sont menées très largement par les élites pauvres. Tour à tour, ou ensemble, professeurs d'université, médecins des hôpitaux publics, instituteurs de l'enseignement primaire, professeurs de l'enseignement secondaire, magistrats, fonctionnaires de l'administration générale, personnel paramédical, partent en grèves pour réclamer de substantielles augmentations de salaires et le rétablissement d'avantages sociaux qu'ils avaient perdus depuis 1979. Au plus fort des mouvements revendicatifs, entre le mois de mai 1990 et le mois d'octobre 1991, plus de 100.000 grévistes ont pu se mobiliser simultanément et successivement avec

la volonté très nette et le fol espoir de mettre un terme à leurs sordides conditions de travail. Toutefois les grévistes du secteur public n'ont jamais pu recueillir le soutien actif des populations, tout au plus une adhésion bienveillante, pas plus qu'ils n'ont réussi à exercer une influence sur le déroulement de la situation politique ni sur la réforme des institutions.

Avant même que le nouveau Premier Ministre ne prenne officiellement ses fonctions, les autorités avaient dû faire face à une très vive agitation estudiantine sur les campus universitaires. A Kinshasa, elles avaient décidé la fermeture de l'Université et la mise en congé anticipé des étudiants à l'occasion des vacances de Pâques. Elles avaient fixé la rentrée au 2 mai 1990. C'est précisément à cette date que les professeurs d'Université se mettent en grève. Mécontents de la rémunération fixée par le nouveau barème salarial, promulgué au mois d'avril 1990, ils réclament purement et simplement le doublement de leur traitement. Cette grève intervient bien mal à propos à la fin de la période des cours et à la veille des examens.

Le 14 mai 1990, c'est au tour des médecins hospitaliers à partir en grève. Eux aussi, protestent vigoureusement contre le barème qui leur est imposé. Compte tenu de leurs longues années d'étude et l'ampleur de leurs responsabilités, ils réclament un salaire comparable à celui qui est versé à leurs collègues du Rwanda et du Congo Brazzaville soit 1.500 US \$ mensuellement. Or, au lendemain de la promulgation du nouveau barème, le traitement du médecin zaïrois passait d'un équivalent mensuel de 58 US \$ à 68 US \$. Le gouvernement essaie en vain de convaincre professeurs et médecins de reprendre le travail. Sur la promesse d'une hausse substantielle des traitements, professeurs et médecins reprennent le chemin des auditoires et des hôpitaux.

Au début du mois de juillet 1990, un collectif de fonctionnaires adresse au Premier Ministre un mémorandum qui constitue en fait un cahier de revendications. Dans ce mémorandum, les fonctionnaires réclamaient à leur tour de substantielles augmentations de salaires et le rétablissement de leurs avantages sociaux. Le gouvernement refusa tout net. Les contraintes budgétaires ne permettaient pas, disait-il, de procéder à une amélioration au-delà des salaires fixés par le barème du mois d'avril. C'est alors que pour la première fois depuis 1965, l'ensemble des fonctionnaires relevant du statut de la Fonction Publique entreprenait le 9 juillet 1990, une grève au "finish".

Le gouvernement tentait vainement de réagir et menaçait de licencier les fonctionnaires s'ils ne regagnaient pas leur poste avant le 14 juillet. Au lieu de décourager les grévistes le mouvement s'amplifiait et se durcissait.

Pour enrayer les mouvements de grèves et désamorcer la poussée explosive des revendications salariales, le Gouvernement avait chargé un Comité National des Agents et Fonctionnaires de l'État de lui préparer une réforme cohérente des barèmes de la Fonction Publique. Le Comité National des Fonctionnaires de l'État représentait en fait l'élite pauvre. A travers, une réforme barémique, il voulait en quelque sorte restaurer un niveau de rémunération réelle et une organisation administrative analogue à celle des années qui ont suivi l'accès du pays à l'indépendance et qui elle-même était l'héritière de l'administration coloniale. Dans cet exercice, les fonctionnaires ont tenté d'aligner le barème des agents de l'État sur celui beaucoup

plus avantageux des autres institutions et services spécialisés de l'État et de rétablir les équivalences barémiques avec les grades de la Fonction Publique. En outre, le Comité voulait réinstaurer le bénéfice d'avantages sociaux qui avaient pratiquement disparu depuis 1979, (primes d'ancienneté, accès gratuit aux soins médicaux, indemnités de transport, congés payés, allocations pour frais de deuil etc. sans oublier la revalorisation substantielle des allocations familiales et des retraites).

Là, n'était pas du tout l'objectif du Gouvernement de transition lorsqu'il avait installé le Comité National des Fonctionnaires de l'État. Il voulait beaucoup plus simplement négocier un taux d'accroissement forfaitaire des salaires fixés par le barème du mois d'avril 1990. Le Comité National et les fonctionnaires ne l'entendirent pas de cette façon et persistèrent à réclamer un relèvement très substantiel des salaires et le rétablissement des avantages sociaux. La grève des fonctionnaires se poursuivit jusqu'au 20 septembre 1990.

Le 24 juillet, alors que les médecins reprenaient avec réticence le travail, les infirmiers et tout le personnel paramédical déclenchaient à leur tour une grève. Leur mouvement sera beaucoup plus durement ressenti que la grève des médecins et le fonctionnement des grands hôpitaux publics fut gravement perturbé.

A la fin des vacances scolaires, les instituteurs de l'enseignement primaire et les professeurs de l'enseignement secondaire déposaient le 25 août 1990; un préavis de grève. La rentrée des classes était prévue pour le 3 septembre. Les enseignants n'ayant pas obtenu de réponses satisfaisantes entament une grève qu'ils durcissent après les menaces de fermeture des écoles proférées par les autorités. Le dialogue reprendra finalement avec le gouvernement le 14 septembre et les enseignants reprendront le travail le 3 octobre 1990.

Sous la forte pression de toutes les catégories du personnel de l'administration publique, le Gouvernement de plus en plus affaibli finit par craquer tout d'une pièce. Il accordait en août 1990 une augmentation de près 100 % sur les rémunérations fixées par le barème promulgué au mois d'avril. Malgré ces fortes concessions salariales, la poussée contestataire et revendicatrice se faisait toujours aussi forte. Le Gouvernement céda. En octobre 1990, les rémunérations furent augmentées une nouvelle fois de 80 %. Les montants nominaux en zaïre consacrés par le Trésor au règlement des salaires augmentaient de 45 % du deuxième trimestre au troisième trimestre de 1990 et de 145 % du troisième au quatrième trimestre de l'année. Cette expansion démentielle des revenus nominaux en zaïres versés à l'ensemble du personnel de l'administration publique devait déclencher le démarrage foudroyant du processus hyperinflationnaire. La hausse mensuelle des prix passait de 2,9 % au mois de juillet 1990, à 7,3 % au mois de septembre, 14,1 % au mois d'octobre, 24,2 % au mois de novembre, pour atteindre le chiffre astronomique de 55,6 % au mois de décembre 1990. (soit plus de 2.000 % sur base annuelle).

La Transition entraînait inexorablement dans la tourmente hyperinflationniste. Elle n'en sortira plus que par de courtes intermittences provoquées par l'œil même du cyclone monétaire : la pénurie aiguë de billets des banques. Celle-ci ne permettait plus à l'Etat de régler les dépenses publiques en monnaie locale. Le processus hyperinflationniste de hausse des prix ne pouvait donc plus être alimenté.

L'expansion des salaires nominaux fut loin d'avoir été la seule responsable de l'hyperinflation. Sans doute, elle en a été le détonateur en octobre 1990. Mais bien plus important fut l'accroissement parallèle des "frais de fonctionnement" (voir tableau 7) résultant de la mise en route et le développement du processus de la transition politique (prolifération des partis politiques, succession rapprochée de Gouvernements mamouths, changements fréquents et concomitants dans la direction des entreprises publiques, interminable gestation de la Conférence Nationale et enfin le dédoublement des institutions). Cette poussée dépensière qu'entraînait directement et indirectement l'instabilité politique et institutionnelle devenait le foyer le plus actif de l'hyperinflation en 1992. Elle devait aboutir à la dislocation du système monétaire en 1993, et à son effondrement en 1994. Le système monétaire du pays ne devait plus s'en relever.

2.4.2 Implosion des institutions

L'armée

Depuis l'ouverture de la période de transition, les forces armées zaïroises ne faisaient guère parler d'elle. En juillet 1990, le Gouvernement avait requis la présence d'un effectif militaire important pour garder les bâtiments administratifs et en empêcher l'accès aux grévistes. Tout se passait, apparemment dans l'ordre et sans violence généralisée. Au fur et à mesure que s'éternisait la grève, il s'était même établi une sorte de complicité entre les soldats et les grévistes. Il fallait bien admettre que les augmentations salariales revendiquées par les fonctionnaires les concernaient au premier chef puisque la solde des hommes de troupe et des sous-officiers était directement liée à la rémunération du personnel d'exécution de l'administration publique.

Au cours de l'année 1991, et malgré l'application d'un nouveau barème en février 1991 qui pratiquement doublait les salaires versés en mars, la hausse spectaculaire et continue des prix avait bien vite rongé le pouvoir d'achat des nouvelles rémunérations. Ainsi, en septembre 1991, la solde des hommes de troupe et des sous-officiers était ramenée à une valeur réelle (révoltante) qui s'échelonnait entre 9 US \$ et 15 US \$ par mois.

Le vendredi 20 septembre 1991, des éléments des FORCES ARMÉES ZAIROISES casernés à Kinshasa refusent le paiement de leur solde et se déclarent prêts à passer aux actes le lundi suivant. Le lundi 23 septembre, les parachutistes basés au Camp C.E.T.A situé près de l'aéroport occupent l'aérogare, pillent et incendient les entrepôts sous douane. Les unités descendent ensuite sur la ville. Elles se répandent dans les quartiers commerciaux et industriels qu'elles dévastent. Le pillage a commencé. Les populations de la ville populaire se joignent aux militaires et participent activement au

pillage. En dépit des appels tardifs des autorités des F.A.Z. exhortant les militaires armés à regagner leurs cantonnements, le pillage se poursuivra toute la journée du mardi. Le mardi soir à minuit, le Président adresse un message à la Nation. Il déplore les importants dégâts causés dans la ville. Il accorde son pardon aux mutins qui reprendront le chemin des casernes

A Kinshasa, les pillages sont terminés. En revanche du 25 septembre au début du mois de novembre 1991, des soldats souvent dirigés par des officiers vont piller les principales villes du pays. Le virus du pillage a infecté les Forces Armées Zaïroises. Il va se propager à toutes les garnisons. Il est vrai qu'il trouve un terrain propice à son développement. L'armée est mal payée, mal équipée, mal encadrée, indisciplinée et démotivée.

A partir de 1992, les pillages vont se multiplier à travers tout le pays. Ils deviennent aussi plus sanglants. C'est ainsi que du 28 janvier au 30 janvier 1993, la ville de Kinshasa est à nouveau la proie de groupes militaires armés. Ils se répandent cette fois, dans les quartiers populaires et sèment la terreur et la violence. Malgré une répression sanglante de la mutinerie, le pillage par des hommes armés en uniformes se poursuivra après le 30 janvier 1993.

La situation des hommes de troupe devient de plus en plus précaire. Beaucoup ne sont plus payés, ni nourris. Abandonnés par leurs officiers ils sont laissés à eux-mêmes. C'est ainsi que le 12 août 1994, des militaires affamés attaquent l'aéroport de Goma et s'emparent d'un chargement d'aide alimentaire au profit des réfugiés rwandais. En 1995, l'armée n'est plus qu'un corps vermoulu d'où émergent encore quelques très rares unités opérationnelles. Au cours du mois août 1996, l'armée zaïroise va s'effondrer sous les coups de l'A.F.D.L. Dans la débâcle qui suit, la fuite désordonnée des militaires sera jalonnée de pillages et d'exactions diverses. Les Forces Armées Zaïroises ont vécu.

Nouvel affaïssement du système productif public et privé

Les pillages des 23 et 24 septembre 1991 qui à Kinshasa, ont dévasté les quartiers industriels et commerciaux ont causé des dommages très étendus aux entreprises privées du secteur moderne. Ils ont également touché le secteur public. Les dégâts auront été d'autant plus étendus que contrairement aux nombreux pillages qui se produisirent par la suite, les populations civiles de la ville populaire se sont jointes aux militaires et ont très largement participé à la curée.

Les cibles favorites des pillards ont été les entrepôts, les établissements commerciaux, les stations d'essence, les chambres froides, les grandes entreprises de distribution. Ainsi, dans le centre de la ville, la principale avenue commerciale qui avoisine le grand marché de la capitale a été totalement ravagée. Les galeries commerciales ont non seulement été dévalisées de fonds en comble, mais elles ont été détruites par le fer et par le feu ; grillages tordus, câbles électriques arrachés, marchandises emportées, caisses éventrées au milieu de la chaussée couverte de gravats et d'éclats de verre. Pendant deux jours, il y a régné un désordre indescriptible. Cette frénésie dévastatrice va se propager dans tous les quartiers de la ville commerciale. Dans les quartiers résidentiels, tous les grands magasins ont

été pillés. Un seul a échappé au vandalisme des pillards. Son propriétaire avait fait garder les installations par des éléments de la Garde Civile dont il avait opportunément commandé et rémunéré les services. Les "locations" d'unités militaires pour assurer la protection des installations privées grâce à des contrats de services conclus informellement entre certains chefs militaires et des dirigeants d'entreprises privées vont d'ailleurs se multiplier en ces temps troublés. Ces opérations insolites vont provoquer de vives tensions entre militaires et contribuer parmi bien d'autres facteurs, à la désintégration de l'armée.

Il n'y a pas que les entreprises privées industrielles et commerciales qui ont gravement souffert des pillages mais aussi de très nombreuses installations du secteur public. A titre d'exemple, citons pêle-mêle : le Dépôt Central des Produits Pharmaceutiques, la Régie Nationale des Approvisionnements et Imprimés, l'Office des Douanes et Accises, l'Institut National de Statistique, le Bureau de Coordination Centrale du Sida, les garages du Bureau de la Présidence, la propre base logistique du camp militaire Kokolo, sans oublier de nombreux établissements scolaires de la capitale.

Tous les résidents de la ville moderne, les élites locales comme les expatriés ont été profondément marqués sinon traumatisés par les événements. Nombreux sont les étrangers qui ont quitté le Zaïre. Ainsi, en 1989, à la veille de la période de transition, 14.300 résidents belges dont 2.000 religieux étaient encore enregistrés dans le pays. Au début de l'année 1992, leur nombre était estimé à 5.800 dont 1.750 religieux. La confiance des étrangers dans l'avenir du pays avait été très sérieusement ébranlée.

Au lendemain de la Grande Casse, il fallait procéder à l'évaluation des dommages causés. Depuis le 1er octobre 1991, l'ASSOCIATION NATIONALE DES ENTREPRISES ZAÏROISE (A.N.E.Z.A.) avait lancé, à travers toutes les villes touchées par les événements une enquête d'évaluation des dommages. Elle n'a malheureusement publié que des résultats provisoires pour la ville de Kinshasa.

L'enquête a porté sur 622 entreprises établies dans la capitale et dont les dossiers de dédommagement avaient été introduits et traités par l'organisation patronale.⁷ Sans doute, il n'y a pas eu d'expertise contradictoire systématique et l'on peut croire que le montant des dégâts a été surestimé. Mais, après recoupement et tenant compte d'une surestimation moyenne de 25 %, les dommages causés peuvent être raisonnablement évalués à plus ou moins 650 millions de dollars US (de 2000) dont 60 % se rapportent à la perte des stocks de marchandises et 40 % aux dommages causés aux infrastructures et aux équipements. Près de 54 % des dommages ont été subis par le secteur du commerce et des services. Plus de 46 par le secteur industriel et agro-alimentaire.

Les dégâts causés et la désorganisation qui s'en est suivie ont entraîné un nouvel affaissement du système productif qui s'est reflété par un recul nouveau et sans précédent du Produit Intérieur Brut, - 8,4 % en 1991, - 10,5 % en 1992, - 13,5 % en 1993.

Implosion du système monétaire

Au cours des mois qui ont précédé l'éruption volcanique des pillages du 23 et du 24 septembre 1991, une très vive agitation sociale s'était à nouveau emparé de tout le personnel de l'Administration. Les grèves se multipliaient et les cahiers de revendications de plus en plus précis s'accumulaient sur le Bureau du Premier Ministre. Toutes les augmentations salariales proposées et appliquées par le Gouvernement étaient jugées nettement insuffisantes. En définitive, le personnel de l'Administration en revenait toujours à sa revendication fondamentale : l'établissement d'une échelle barémique à partir de la rémunération de base du grade le plus bas de la Fonction Publique ; celle de l'huissier revendiquée à 150 US dollars par mois. Le Gouvernement refusa tout net. Un mois plus tard, il va céder d'un seul coup, comme l'avait fait le Gouvernement précédent. Dans une fuite en avant, il proposait au début du mois de septembre 1991 une augmentation de salaire de 1.000 % pour l'huissier. Quinze jours après la fin des pillages, le 7 octobre 1991, une ordonnance présidentielle promulguait le nouveau barème des agents de l'Etat applicable à partir de la paie du 20 octobre 1991. Le salaire de l'huissier passait de 150.000 zaïres en septembre 1991 à 1.500.000 zaïres en octobre 1991. Les nouveaux millionnaires étaient arrivés.

Par ailleurs, au plan de l'ouverture politique et de la démocratisation des institutions, l'enfantement de la Conférence Nationale Souveraine fut long, laborieux et fort coûteux, par les frais directs très importants qu'ont nécessité sa préparation, sa mise en place et son fonctionnement mais aussi par les dépenses indirectes qui se sont greffées autour et en marge de la Conférence Nationale Souveraine.⁸

Aussi, au lendemain des pillages, l'accroissement des dépenses publiques, effet direct de la décompression politique et de la poussée sociale des élites pauvres fut-il beaucoup plus spectaculaire qu'au cours du dernier trimestre de 1990. Combiné simultanément à la contraction brutale des recettes propres de l'Etat, effet direct de l'effondrement de la Gécamines et des pillages, il devait provoquer la formation d'un écart immense entre les dépenses à effectuer et les ressources propres pour les payer. Le Pouvoir Exécutif affaibli et submergé ne pouvait couvrir le déficit qu'en réclamant à la Banque du Zaïre les avances correspondantes.

L'injection massive de monnaie qui en fut le résultat s'est opéré dans un environnement marqué par le recul sévère de l'activité du secteur moderne de l'économie et par l'émergence irrésistible d'une économie populaire informelle dynamique (voir plus bas section 3). Dans ce contexte, tout à fait particulier, l'expansion monétaire devait entraîner un dysfonctionnement progressif du système monétaire zaïrois et aboutir en 1994, à sa complète dislocation. En schématisant, voici comment les choses se sont passées à partir d'octobre 1991.

7 A.N.E.Z.A. Evaluation des sinistres événements des 23 et 24 septembre 1991. Rapport déposé le 4 novembre 1991 sur le Bureau du Premier Ministre.

La mise en circulation de monnaie nouvelle s'est fait essentiellement sinon exclusivement au gré des paiements effectués par l'Etat à un large ensemble de bénéficiaires déterminés ; fonctionnaires, militaires, enseignants, personnel politique, clientèle du pouvoir, fournisseurs, créanciers, entreprises privées, etc. Ces apports initiaux de pouvoir d'achat ont créé dans l'immédiat des revenus monétaires additionnels que ceux qui les ont recueillis se sont empressé de dépenser.

Qu'ils échoient entre les mains des élites pauvres ou du personnel d'exécution sous forme d'espèces en billets ; qu'ils soient versés aux entreprises, aux résidents étrangers ou aux élites politico-commerciales, dans leurs avoirs en compte bancaire, ces revenus supplémentaires augmentent globalement la demande effective sur tous les biens, services et ressources disponibles au sein de l'économie zaïroise et ce y compris les devises. Cette poussée considérable des revenus nominaux en zaïres sur les marchés devait inéluctablement se traduire par une hausse généralisée des prix. Ainsi, d'octobre à novembre 1991, l'augmentation des masses monétaires s'élevait à 75 %. Cette augmentation se répartissait entre une augmentation de 68 % sous forme de billets et de 93 % sous forme d'avoirs en compte. Les prix augmentaient de 85 % et le cours du dollar doublait. De novembre 1991 à décembre 1991, la situation monétaire se détériorait encore davantage, mais cette fois le système monétaire zaïrois subissait sa première grave déformation. En effet, au cours de cette période la masse monétaire globale augmentait une nouvelle fois de 56 % mais cette augmentation était le résultat divergent d'un accroissement limité de 33 % sous forme d'espèces en billets alors que la croissance des avoirs en compte faisait un bond spectaculaire de 116 %. Le résultat sur les marchés fut inattendu. Une hausse générale des prix de 62 % fut enregistrée, mais le cours du dollar suivait le rythme de hausse de la circulation en billet (34 Réagissant à l'augmentation excessive de leurs avoirs en compte et à la dépréciation accélérée du zaïre monnaie, le secteur moderne de l'économie dont plusieurs composantes avaient bénéficié largement des paiements effectués par l'Etat n'ont eu de cesse que de procéder à la liquidation rapide de leurs avoirs monétaires en zaïres et de les convertir aussi vite que possible en dollars. Il fallait donc réduire à tout prix les encaisses en monnaie zaïroise à leur plus simple expression. Toutefois, dès le mois de décembre 1991, il était devenu extrêmement difficile sinon impossible d'acquérir directement des devises par l'émission de chèques libellés en zaïres. Seuls les billets pouvait être facilement convertis en dollars. Les détenteurs de comptes bancaires ont donc immédiatement sollicité auprès de leurs banques, des retraits de fonds par le débit de leurs comptes.

Au fur et à mesure que s'avance l'année 1992, les banques ont de plus en plus de difficultés à couvrir et honorer les retraits de fonds réclamés par leurs clients bien que leurs avoirs disponibles à la banque centrale fussent suffisants. Le nœud du problème se situait à la Banque du Zaïre. Elle était elle-même incapable de faire face à la demande de billets en provenance des banques commerciales. De ce fait, elle fut contrainte de continger la mise à disposition de billets au profit du système bancaire. Il y avait " *pénurie de billets* Conséquence dramatique, les avoirs en compte n'étaient plus de parfaits substituts aux billets.

⁸ Créée le 6 mars 1991, convoquée le 13 juillet, ouverte officiellement le 12 août, embourbée dans d'interminables querelles de procédure et d'agenda, cette assemblée de 2.315 personnes ne put démarrer effectivement ses travaux que le 21 avril 1992. Le 6 décembre 1992, une séance solennelle de clôture mit le point final à ses délibérations et à son existence.

⁹ En nous abstenant le plus possible de recourir à des explications techniques qui trop souvent, masquent le sens véritable des événements.

Aussitôt, dès le mois de décembre 1991, la valeur des avoirs en compte décrochait de celle des espèces. Ainsi, en juin 1992, le titulaire d'un compte bancaire devait émettre un chèque de 3 millions de zaïres pour obtenir 1 million de zaïres en billets. Il y avait donc bien rupture de la parité entre le zaïre en compte et le zaïre-billet.

A partir de mars 1992, s'installait une sorte de bourse de la conversion en billets des avoirs en compte. Ce marché de la "*conversion monétaire* " se situait en marge du système bancaire officiel, mais il était intimement lié à lui par un réseau de relations interpersonnelles entre hommes d'affaire étrangers, banquiers, fonctionnaires de la Banque du Zaïre et du Ministère des Finances avec le concours de responsables politiques. Tous les mécanismes plus ou moins sophistiqués mis en place avaient en définitive, pour seul but d'avoir accès à la réserve de billets de la Banque du Zaïre. Ces arrangements (faudrait-il mieux parler de combines) ont pris de l'ampleur à partir de juin 1992. Ils ont proliféré en 1993. Leur développement atteignait l'apogée au cours du premier semestre de 1995, et une dernière poussée désespérée s'exprima au cours des premiers mois de 1997. Ils ont constitué un des principaux facteurs de pourrissement des institutions financières et bancaires permettant l'enrichissement de réseaux parallèles mais causant la ruine des institutions. La principale victime de ces manipulations fut la Banque du Zaïre.

Confrontée à la pénurie aiguë de billets dès le second semestre de 1992, la Banque du Zaïre était mise dans l'impossibilité de mettre à la disposition du Trésor, en contrepartie des avances qu'elle lui accordait, les montants en billets nécessaires pour assurer le règlement des dépenses publiques, notamment, des rémunérations. En conséquence, les salaires ne furent plus payés aux fonctionnaires, aux enseignants, aux militaires, bref à l'ensemble de personnel de l'Administration. Des arriérés importants s'accumulaient. Les retards de paiement atteignaient 3 mois en octobre 1992, 6 mois dans les régions reculées du pays, de 8 à 12 mois en 1993. A partir de 1994, les salaires du personnel de l'administration et de l'armée furent payés de façon sporadique et arbitraire. Le financement du déficit public au Zaïre (et par la suite d'ailleurs, en R.D.C.) est devenu de plus en plus étroitement soumis à la mise en circulation de nouveaux billets. Emettre des billets, littéralement faire tourner la planche à billets est une activité qui prend du temps et qui a coûté fort cher au Zaïre (comme elle a coûté fort cher à la R.D.C.).

Dans leur politique d'émission de billets élaborée essentiellement en vue de régler des problèmes de paiement, les autorités politiques et monétaires n'ont pas voulu tenir compte (peut-être sciemment) du comportement monétaire des opérateurs économiques du secteur moderne et des élites politico-commerciales dont elles faisaient d'ailleurs elles-mêmes partie. En effet, depuis 1992, surtout à partir de 1993, et définitivement à partir de 1994, les opérateurs économiques du secteur moderne n'ont plus voulu détenir des avoirs en monnaie nationale, non par volonté délibérée de nuire aux intérêts du pays ou de s'opposer aux autorités, mais beaucoup plus simplement parce que la monnaie nationale ne pouvait plus techniquement exercer une quelconque fonction monétaire utile.¹⁰

Par ailleurs, les autorités politiques et monétaires ont lourdement mésestimé le poids de l'économie populaire informelle dans l'activité économique du pays après les pillages de 1991 et dès lors, l'influence déterminante de son comportement sur

l'évolution monétaire du pays. En effet, l'économie informelle congolaise est fortement monétarisée particulièrement l'économie populaire informelle urbaine, notamment celle de la capitale, Kinshasa. Elle est aujourd'hui la détentrice ultime à plus de 90 % du stock monétaire libellé en francs congolais.

Décrivons brièvement ce comportement tel qu'il pouvait être observé entre 1991 et 1993. Depuis lors, il n'a guère changé fondamentalement sauf à tenir compte du fait qu'une partie plus importante mais encore bien modeste des avoir monétaires de l'économie populaire informelle est détenue en dollars-billets (exceptionnellement en francs belges, en CFA ou en rands sud africains).

En 1991, le zaïre monnaie était la seule monnaie utilisée en économie populaire informelle. Les prix étaient fixés en zaïres. Grâce au dynamisme des marchés concurrentiels, les prix en zaïres reflétaient fort correctement la rareté relative des biens et services produits, prestés, échangés et consommés. L'absence de coïncidence parfaite entre l'encaissement des recettes résultant de l'activité et les décaissements à effectuer amenaient chaque participant de l'économie informelle à détenir un minimum d'encaisse en monnaie zaïroise pour faire face à ses dépenses notamment et principalement à celles qui sont nécessaires à la reconstitution vitale de ses capitaux circulants (stocks de marchandises, biens d'approvisionnement nécessaires à l'exercice de sa modeste activité).

Pour percevoir ses recettes, effectuer ses paiements et reconstituer leurs encaisses les opérateurs en économie informelle hommes et femmes n'acceptaient qu'un seul instrument monétaire, le billet de banque libellé en zaïre. Mais à cet égard, il faut avoir présent à l'esprit que la plupart des utilisateurs de la monnaie zaïroise en économie informelle sont de pauvres gens et leurs besoins d'encaisse en monnaie sont fort modestes, d'autant plus que ces encaisses tournent très vite au rythme d'ailleurs de la rotation des capitaux circulant." De ce fait, pour servir utilement aux transactions, les différentes coupures libellées en zaïre doivent nécessairement avoir une faible valeur réelle en pouvoir d'achat. A Kinshasa, la valeur réelle des différents billets de banque qui circulent effectivement en économie populaire informelle s'échelonne entre un maximum de 2 dollars US et un minimum de 2 cents US. En dessous de cette valeur, le billet n'est plus utilisé. Il est démonétisé de fait. 12

Lorsque les revenus nominaux supplémentaires importants trouvant leur origine dans l'accroissement des dépenses publiques, sont dépensés en économie populaire informelle, ils provoquent normalement une hausse de la demande. Les marchés réagissent correctement par une hausse généralisée des prix. Celle-ci se réalise de la manière suivante en économie informelle. Les achats de biens et services à des prix en hausse par les bénéficiaires de revenus supplémentaires constituent les revenus additionnels recueillis par d'autres participants de l'économie informelle, les vendeurs. Ces derniers à leur tour se mettent à les dépenser. Ainsi, c'est à travers les échanges monétaires successifs sur les marchés et par le jeu des revenus perçus et dépensés que l'injection de monnaie supplémentaire en provenance des dépenses publiques se propage et se résout en hausse généralisée des prix.

10 Une entreprise du secteur moderne met en oeuvre un ensemble plus ou moins important de capitaux fixes et circulants. Pour assurer le fonctionnement normal de son cycle commercial ou industriel, elle doit impérativement disposer d'un instrument de paiement doté d'un minimum de fiabilité et de stabilité. Ce minimum n'était plus atteint par le zaïre-monnaie à partir de 1992

Toutefois, au fur et à mesure de la perte de pouvoir d'achat du billet émis ; les détenteurs de revenus nominaux ne peuvent plus les consacrer entièrement à l'achat de biens de consommation et de services mais ils doivent en affecter une part de plus en plus importante à la reconstitution d'une encaisse monétaire qui leur permet de procéder au renouvellement vital de leurs stocks de marchandises ou de biens d'approvisionnements nécessaires à la survie de leurs activités.

Considérant l'économie populaire informelle dans son ensemble, les vastes mouvements successifs d'encaissement, de décaissements et de reconstitution des encaisses s'effectuent exclusivement par le transfert manuel de billet de banque. A la fin du processus d'ajustement, les billets nouvellement émis sont redistribués au sein de l'économie informelle. Après avoir subi une perte considérable de pouvoir d'achat, ils réintègrent les millions d'encaisses individuelles. Ils n'en sortiront plus que pour être démonétisés. Seule, une très faible partie sera restituée dans le circuit de l'économie moderne.

Dans une atmosphère hyperinflationniste, le comportement monétaire de l'économie populaire informelle zaïroise qui s'efforçait à tout prix de préserver la valeur réelle de ses encaisses par le truchement des billets nouvellement émis, était en contradiction avec celui de l'économie moderne qui voulait à tout prix les acquérir pour s'en débarrasser immédiatement en les convertissant en dollars. La collision de ces deux attitudes diamétralement opposées devait amener une "pénurie" chronique et aiguë de billets qui affectait le secteur moderne de l'économie et en particulier le fonctionnement de l'administration et des institutions publiques. Pour sortir de l'inextricable embarras dans lequel elle était plongée de ne plus pouvoir régler les dépenses de l'Etat ni de satisfaire les demandes de retraits de fonds, la banque centrale poussée par les autorités politiques a été contrainte non seulement d'injecter de façon continue de nouveaux billets mais de procéder au renouvellement continu de toute la circulation fiduciaire en réajustant périodiquement à la hausse, la valeur faciale des billets. Ces opérations ont été très coûteuses et très difficiles à maîtriser en période d'instabilité monétaire. Leur financement a fait très souvent l'objet d'arrangement douteux.

Entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1996, 3 milliards 912 millions de billets ont été émis et démonétisés. Le coût global des émissions monétaires a été estimé à environ 285 millions de dollars US soit 47,5 millions de dollars US par an ou près de 40 % de la valeur moyenne annuelle de la circulation fiduciaire au cours de cette période. Ces énormes frais financiers ont pesé très lourdement sur les charges d'exploitation de la Banque du Zaïre.

¹¹ Contrairement aux capitaux circulants mis en oeuvre par les entreprises du secteur moderne qui tournent beaucoup plus lentement.

¹² Lors de la démonétisation de fait de la coupure de 50.000 zaïres, les participants de l'économie populaire informelle ont eu une expression savoureuse et pleine de justesse pour qualifier ce phénomène. Ce billet fut introduit en mai 1991. Il fut le premier billet nouvellement émis, au cours de la période de TRANSITION. Il était surnommé en lingala "LE MucotvEoso" parce que la gravure pile de ce billet représentait une famille de gorilles s'ébattant au milieu du parc national des Monts Virunga. Au moment de son introduction, le cours d'achat de ce billet s'établissait à 12 dollars. En décembre 1991, il ne valait plus qu'un dollar. Très difficilement disponible en économie moderne, ce billet était la coupure-phare en économie informelle. En décembre 1992, il valait un peu moins de 2 cents américains. Il n'était pratiquement plus utilisé sur les marchés. Les Kinois commentaient la disparition de ce billet par cette boutade : "les MIKOMBOSO retournent dans la forêt".

2.5 Conclusion.

Après 6 ans d'hyperinflation, dans un environnement économique marqué par l'implosion du secteur public, l'effondrement du secteur moderne et l'émergence d'une économie populaire informelle dominante, le système monétaire zaïrois s'est radicalement transformé. Après la réforme monétaire catastrophique du 22 octobre 1993, il s'est fragmenté, distordu, perverti et est très coûteux à faire fonctionner.

En mai 1997, l'héritage économique et financier laissé par les Gouvernements zaïrois qui se sont succédé depuis 1975 jusqu'à la prise de pouvoir du Président Laurent Désiré KABILA a placé les nouvelles autorités congolaises dans une situation exceptionnellement difficile. Dans l'immédiat et à court terme, elle imposait au nouveau gouvernement des contraintes impitoyables qu'il ne pouvait pas esquiver. Il n'a pas pu, ni voulu les affronter. Il a donc sombré dans les mêmes erreurs et les mêmes habitudes de mauvaise gouvernance du régime précédent et avec les mêmes résultats sur le tissu économique et social du pays: **destructeurs**.

Pour mémoire : un résumé chiffré des performances globales de l'économie congolaise, 1967 -1998.

		Croissance du P.I.B. (moyenne annuelle en %)	Hausse des prix moyenne annuelle en %)	Hausse des prix
1	1964-1974	7 ,6	15,0	1,2
2	1975-1982	-1,7	55,6	3,8
3	1983-1990	0,9	66,7 ¹³	4,3
4	1991-1998	-4	1031,9 ¹⁴	22,4

13 Hausse des prix calculé jusqu'en septembre 1990

14 Hausse des prix calculée à partir d'octobre 1990

Chapitre 3 EMERGENCE DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE INFORMELLE COMME FORCE ÉCONOMIQUE DOMINANTE

Malgré l'implosion de l'organisation étatique et l'effondrement des infrastructures matérielles et des équipements de presque tout le secteur public ; en dépit, de la réduction sévère de la capacité de production des entreprises privées du secteur moderne de l'économie, l'appauvrissement des populations congolaises n'a pas atteint les mêmes proportions catastrophiques que le recul brutal des activités du secteur moderne pouvait le laisser croire. Ceci est dû à la poussée irrésistible de l'économie populaire informelle en République Démocratique du Congo.

Prise individuellement, l'activité productive exercée par des millions et des millions d'hommes et de femmes, témoigne d'une infinie débrouille qui tient du bricolage et de l'expédient. Aujourd'hui, elle n'assure, en définitive, pour la plupart des gens, qu'une survie précaire. Et pourtant considérées dans leur ensemble, ces myriades d'activités interagissent entre-elles, s'organisent spontanément pour former aujourd'hui une machinerie économique et sociale, mystérieuse, étonnamment forte et très résistante à la dégradation sans précédent de l'économie congolaise au cours de ces 5 dernières années.

Si, de plus en plus, les organisations non gouvernementales, les coopérations bilatérales et même les institutions financières internationales reconnaissent le rôle économique de l'économie populaire informelle dans l'allègement de la pauvreté, elle ne s'intéresse guère qu'à ses aspects micro-économiques.

Ainsi, s'attachent-elles principalement à proposer des mesures et des aides qui visent à améliorer l'efficacité des activités exercées par les micro-entrepreneurs, hommes et femmes. Leurs interventions rentrent davantage dans le cadre d'un soutien à la petite et moyenne entreprise plutôt que dans celui d'un appui spécifique à l'économie populaire informelle. De ce fait, elles négligent ou méconnaissent son aspect macro-économique. Or, en République Démocratique du Congo, l'économie populaire informelle est une force dominante. On l'a vu plus haut à propos du fonctionnement du système monétaire congolais dont elle assure pratiquement aujourd'hui, la survie. En sous-estimant son impact décisif sur l'évolution de l'économie congolaise dans son ensemble, les autorités politiques et les institutions internationales, non seulement se privent d'un important levier de relance de l'économie, mais, en se concentrant exclusivement sur la restructuration du secteur moderne, elles risquent de prendre des mesures de politique économique qui étranglent l'économie populaire informelle, ruinent les sources de revenus des pauvres gens et aboutissent en dernière analyse à accélérer la désintégration économique et sociale du pays.

En mettant l'accent sur l'aspect macro-économique de cette économie, rappelons-en les caractéristiques principales. Elle est une organisation économique et sociale qui repose sur l'interaction étroite :

1 - d'une économie de marché,

2- d'un système étendu de réseaux solidaires.

3.1 Une économie de marché

En économie populaire, pour que les marchés puissent sortir leurs effets bénéfiques, il faut qu'ils puissent s'assurer l'échange d'une masse critique de biens et de services. Ils doivent donc s'appuyer sur la formation d'un produit global important quoique constitué de la somme d'innombrables revenus individuels fort modestes. Un grand marché renforce non seulement le caractère concurrentiel en multipliant le nombre de vendeurs et d'acheteurs mis en présence les uns avec les autres, mais surtout, il assure la diversification des biens et services échangés. Il suscite du même coup la création d'un vaste éventail d'activités lucratives et la satisfaction d'un ensemble de besoins plus diversifiés.

C'est précisément la fonction des marchés dans les grandes villes de la R.D.C. Elles constituent les véritables socles de l'économie populaire informelle congolaise. C'est à partir d'elles qu'à travers les grands axes de communication et d'échange, les marchés ruraux sont reliés à l'économie urbaine, l'économie moderne à l'économie informelle.

Bien plus, grâce à eux, les échanges commerciaux de l'économie populaire congolaise ne se limitent pas aux frontières nationales, mais ils s'étendent naturellement à l'hinterland frontalier et ils assurent une forme embryonnaire mais remarquable d'intégration des économies populaires africaines entre-elles. Mais au-delà, à travers le grand commerce international africain, l'économie populaire informelle noue des relations commerciales directes avec les grands centres commerciaux du monde. Par là, elle s'insère à sa manière dans le grand courant de la mondialisation de l'économie.

Les conditions fondamentales d'un fonctionnement efficace des marchés en économie populaire congolaise sont les suivantes

- libre circulation des personnes et des biens,
 - la diffusion large des informations économiques; sociales et politiques,
 - la libre entrée dans les activités professionnelles productives,
 - la facilité d'accès aux terres agricoles et aux terrains urbains,
 - la liberté des prix et des taux de change,
- l'usage d'une monnaie locale, commun dénominateur des valeurs marchandes et instrument fiable et pratique des paiements en espèces.

3.2 Un système de réseaux solidaires

En République Démocratique du Congo, le déroulement des activités économiques et sociales dépend de la participation à un système de réseaux. La constitution du réseau débute à la naissance. Ce sont les relations affectives qui unissent verticalement l'enfant à ses parents, à ses oncles, à ses tantes, celles qu'il entretient horizontalement avec ses frères, ses sœurs, ses cousins et cousines. Au fur et à

mesure de l'âge, le congolais étend et diversifie ses relations personnelles horizontales et verticales (par l'école, le sport, la musique, les Eglises).

Ainsi, au-delà des relations familiales, claniques et tribales, d'innombrables liens s'entrelacent au sein de la population congolaise, aussi bien à l'occasion des activités lucratives qu'à celles de toutes les autres activités qui s'exercent en économie informelle. Ils forment un tissu social épais qui permet à chacun qui s'y est intégré de bénéficier des avantages que le réseau met à la disposition des participants mais qui le contraint aussi à observer ses règles. Ces règles sont non écrites. Elles sont forgées à la suite d'un consensus social. L'ensemble de ces normes constitue en fait, un système de valeurs qui gouverne implicitement les conduites en économie populaire informelle.

Les fonctions que remplit le réseau de solidarité sont variées et souvent très importantes. Citons-en quelques-unes en mettant l'accent sur les aspects économiques

- Il diffuse les modes de consommation et les techniques de production,
- Il organise la solidarité et notamment la redistribution des revenus monétarisés,
- Il participe à la stratégie de survie en s'efforçant de mettre à la disposition de la communauté les services publics essentiels sans lesquels il est très difficile d'entreprendre une activité productive (ex : la sécurité, la santé, l'enseignement),
- Il arbitre les conflits et sanctionne les manquements.

3.3 Marchés concurrentiels et réseaux solidaires

L'interaction entre marchés concurrentiels et réseaux de solidarité imprime à l'économie informelle congolaise une physionomie particulière qui confère à la société congolaise qui y participe une identité culturelle spécifique. Cette physionomie particulière de l'économie informelle congolaise se caractérise

- par un enracinement local des activités. La communauté locale forme ainsi l'ancrage principal du système économique informel. Il permet à la population locale participante de confronter ses besoins avec les ressources dont elle dispose localement et de se rendre mieux compte des effets bénéfiques ou négatifs des efforts individuels ou collectifs de la communauté sur l'amélioration du niveau de vie de chacun ;
- mais aussi et simultanément par un élargissement de son espace économique et social. Cet élargissement est rendu possible par le jeu combiné des marchés et des réseaux. Ainsi, sur l'ensemble du territoire congolais, les marchés et les réseaux tissent à travers les communautés locales et les quartiers urbains des liens qui les unissent
 - aux entreprises privées du secteur moderne, principalement aux industries manufacturières et au grand commerce,

- aux grandes organisations de la société civile notamment les Eglises et les organisations non gouvernementales étrangères (Memisa, Oxfam, Médecins sans frontières),
- jusqu'aux rouages d'un Etat agonisant à travers les contacts interpersonnels avec pratiquement tous les membres de l'élite politico-commerciale.

3.4 Importance de l'économie populaire informelle dans l'économie congolaise

L'économie populaire informelle congolaise n'est pas - une économie marginale, nous l'avons déjà souligné. Depuis 1990, elle pèse lourd sur le système économique congolais. Quelques grandes villes de la République Démocratique du Congo contribuent de manière prépondérante à cette importance économique. Représentant près de 20 % de la population totale du pays, elles constituent des foyers économiques très actifs d'où rayonnent le long des axes de communication d'importants courants commerciaux générateurs eux-mêmes de revenus au bénéfice de leur hinterland.

Tout d'abord, Kinshasa, capitale de République Démocratique du Congo mais aussi capitale des économies populaires informelles. Avec une population de près de 5,5 millions d'habitants (en 2000), elle développe ses activités sur un hinterland très étendu le long de trois axes placés en étoile (voir carte). A l'ouest le long de la voie Kinshasa - Mbanza Ngungu - Matadi (350 Km), à l'est, le long de la route nationale Kinshasa - Kenge - Kikwit (400 Km) et au nord-est enfin, le long de la voie fluviale Kinshasa- Mbandaka - Lisala -Bumba - Kisangani (1740 Km) Ses échanges transfrontaliers sont aussi très fournis vers le nord, en République du Congo (Brazzaville) et au sud, vers l'Angola.

Ensuite, vient à l'est du pays, la chaîne des villes qui s'échelonnent du sud au nord sur plus de 600 Km, le long des grands lacs, aux frontières de la Tanzanie, du Burundi, du Rwanda et de l'Uganda. Centrée sur deux villes jumelles aux traits très contrastés Goma et Bukavu, elle comprend en partant de l'extrême sud du Kivu, Fizi - Uvira - Bukavu - Goma -Beni - Butembo, jusqu'à Bunia en Province Orientale. Jusqu'en 1994, cet ensemble urbain déployait une grande activité, notamment dans le secteur de la commercialisation et l'exploitation artisanal de l'or, dans la production et la commercialisation du café, des produits vivriers et de l'élevage. Sans doute, l'or et le café étaient exportés naturellement via les pays de l'Est Africain, mais le commerce interrégional des produits vivriers et de l'élevage était dirigé principalement sur Kinshasa et Mbuji Mayi.

Au sud du pays, dans le Katanga, Lubumbashi, capitale du cuivre. Depuis l'effondrement de la Gécamines, elle a développé un pôle dynamique d'économie populaire informelle. Au départ, les échanges économiques étaient naturellement orientés vers le commerce transfrontalier en direction de la Zambie mais petit à petit, la ville a renoué ses relations économiques et commerciales avec son hinterland proche et ensuite vers le Kasai et Mbuji Mayi, le long de l'axe Lubumbashi - Kamina - Mwene-Ditu - Mbuji Mayi et vers le Nord Katanga le long de la voie ferroviaire Lubumbashi - Kamina - Kabalo - Kalemie. Après 1994, l'économie populaire informelle a bénéficié directement et indirectement des apports de ressources en provenance de nouvelles

activités du secteur moderne étranger attiré par la prospection, l'exploitation et la commercialisation des riches dépôts de la ceinture minière du Haut-Katanga, stimulant les activités informelles principalement celles de Likasi.

Enfin,¹⁵ Mbuji Mayi, capitale du diamant. Jusqu'en 1996, cette ville au caractère très particulier dont le dynamisme est fondé sur l'exploitation et la commercialisation du diamant artisanal nouait des relations économiques et commerciales suivies avec Kinshasa, Goma et Johannesburg en Afrique du Sud.

Si l'économie informelle congolaise est essentiellement une économie de pauvres, les pauvres et les démunis n'en font pas tous partie. Certaines catégories de la population pauvre en sont exclues. Tout d'abord, il faut rappeler qu'un cinquième de la population congolaise vit encore dans des zones tout à fait isolées et ne participent donc pas à des échanges commerciaux monétarisés. Ensuite, les populations touchées directement par la guerre civile, déplacées et réfugiées dans leur propre pays, elles sont arrachées à leur environnement naturel, économique et social et ne peuvent plus s'intégrer aux réseaux de l'économie informelle. Il en est de même de la plus grande partie des soldats de troupe et des milices, particulièrement les enfants et les jeunes adolescents. Ces derniers sont embrigadés ou embringués dans un type d'organisation violente où la possession d'un Kalachnikov et son emploi contre les populations civiles et leurs biens sont la principale sinon l'exclusive source de subsistance.

Enfin, à l'intérieur même des villes, l'extrême pauvreté et la maladie disloquent les structures familiales. Or, en République Démocratique du Congo, les liens familiaux et les valeurs qu'ils véhiculent constituent l'armature première et indispensable sur laquelle se construit le réseau enchevêtré des relations sociales qui facilitent le démarrage et la poursuite d'une activité économique rémunératrice. Cet extrême dénuement et la destruction de la cellule familiale qu'elle entraîne frappent en tout premier lieu les enfants. L'accroissement du nombre d'enfants abandonnés et marginalisés est l'un des indicateurs les plus significatifs et les plus alarmants d'une société urbaine qui se déstructure. En République Démocratique du Congo, ce phénomène de portée limitée jusqu'en 1993 a pris de l'ampleur depuis lors. Si ce mouvement se poursuit, il constituera, notamment pour la ville de Kinshasa la menace la plus grave, à moyen terme sur le fonctionnement indispensable de son économie informelle. Toutefois, malgré sa grande pauvreté et grâce à son organisation sociale informelle spécifique, Kinshasa a pu, pratiquement jusqu'aujourd'hui, échapper aux grandes dérives criminelles et mafieuses qui ravagent désespérément certaines grandes villes africaines lorsqu'une proportion critique de ses résidents est marginalisée.

15 Pour des raisons diverses et malgré leurs atouts économiques, deux grandes villes de la République Démocratique du Congo n'ont jamais pu développer une économie informelle dynamique: Kananga et Kisangani.

3.5 Conclusions.

Aujourd'hui, l'économie informelle congolaise est très importante. La valeur de son produit intérieur commercialisé est de loin supérieure à celui de l'ensemble du secteur moderne. Mais surtout, dans un environnement de pauvreté endémique et dans un contexte difficile de reconstruction institutionnelle, elle est un facteur déterminant de stabilité sociale et de cohérence nationale. Dans la formulation d'une stratégie économique, politique et sociale de reconstruction, il faut impérativement en tenir compte.

Chapitre 4 RECOMMANDATIONS POUR UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DU RETOURNEMENT

Avant de proposer un schéma et une méthode d'élaboration d'une stratégie économique de retournement, il y a un préalable incontournable à lever.

4.1 Le préalable incontournable : la capacité de sursaut et de reconversion des élites congolaises.

Pour réussir l'exécution d'une quelconque politique économique et amorcer une stratégie économique du retournement, les élites congolaises doivent avoir l'intelligence, le courage et le réalisme de modifier profondément

- leurs habitudes politiques
- leur éthique des affaires,
- leur style de vie.

En dehors de cette reconversion, aucune reprise économique généralisée n'est envisageable particulièrement, dans la reconstruction du secteur moderne de l'économie. L'incapacité de se reformer conduira inexorablement l'élite congolaise à s'autodétruire et à perdre toutes ses responsabilités dans le développement du pays.

Cette reconversion doit se traduire dans les faits par l'acceptation consensuelle et l'application collective et effective des principes suivants

1^{er} principe : Maintenir la paix civile et la solidarité nationale.

La paix civile, le bon voisinage interethnique, les bonnes relations interrégionales doivent être restaurés et préservés à tout prix. En dehors d'un climat de sécurité et de tranquillité publique, aucune reprise économique véritable n'est évidemment possible. Tout programme économique est inutile, dérisoire sinon absurde. Seul serait envisageable un programme humanitaire financé par la communauté internationale, confectionné par les grandes organisations humanitaires internationales, exécuté sur le terrain par des partenaires locaux.

2^e principe : Respecter les implacables contraintes financières.

Les contraintes d'airain exercées sur le développement des activités de l'Etat par l'étroitesse des ressources financières disponibles à court et à moyen terme obligent à une sélection draconienne et déchirante des services publics à faire prestes par les institutions. Dans les circonstances actuelles, en République Démocratiques du Congo, vouloir dépenser au de-là des contraintes financières est non seulement contre productif mais ce comportement entraînera très rapidement la dislocation des institutions comme l'histoire économique récente du Congo l'a clairement démontrée.

3e principe : Choisir collectivement.

Choisir collectivement, c'est établir collectivement un ordre de priorités. Mal gré les incontestables et parfois exceptionnelles compétences professionnelles individuelles, les élites congolaises ont trop souvent manifesté une incompétence collective à décider un ordre de priorités sur des problèmes d'intérêt général. En corollaire, elles ont presque toujours refusé d'assumer une responsabilité collective et individuelle des décisions prises et d'en tirer les conséquences pratiques, notamment la "sanction politique, collective et individuelle" des actes posés. Il faut relever quelques attitudes qui empêchent d'établir collectivement un ordre de priorité

- 1 Vouloir imposer la décision qui assure le profit personnel le plus important, le plus immédiatement possible.*
- 2 Confondre l'urgent et le prioritaire. Cette confusion permet de sacrifier les impérieuses exigences du moyen et du long terme aux nécessités d'un immédiat non prioritaire. A vouloir parer perpétuellement et exclusivement au plus pressé, on finit par négliger l'essentiel et bloquer la reprise. Elle empêche surtout d'intégrer dans les décisions immédiates la réalisation, par étapes, des objectifs prioritaires à moyen et à long terme.*
- 3 Ne pas reconnaître les délais nécessaires pour élaborer, décider et exécuter une décision collective. Dans le même ordre d'idée, ne pas tenir compte des temps de réactions nécessaires pour juger les effets positifs ou négatifs des décisions prises.*

Ce n'est que lorsque ces conditions préalables seront largement remplies qu'un programme de reprise et de réorganisation économique pourra être élaboré avec imagination, exécuté avec succès, au prix de sacrifices initiaux limités à infliger à la communauté congolaise et à ses élites.

4.2 Le test préliminaire inévitable.

Avant de procéder à l'élaboration crédible d'un programme chiffré de reprise et de reconstruction économique, les nouvelles autorités politiques de la Transition seront confrontées à une tâche de programmation très précise, très concrète et très contraignante à laquelle elles ne pourront pas se soustraire : l'établissement du budget des voies et moyens de la Transition.

Cet exercice politique et financier sera le test de crédibilité le plus immédiat et le plus révélateur de la capacité des élites à la tête des nouvelles institutions de décider collectivement le volume et la répartition des dépenses publiques à consacrer à l'exécution des diverses missions assignées à la Transition, et ce dans les limites impitoyables d'une enveloppe financière globale annuelle qui n'excédera pas 350 millions de dollars US.

En outre, le nouveau Pouvoir sera chargé non seulement de fixer les règles d'élaboration et d'approbation du premier budget de la Transition mais il devra aussi s'attacher à la mise en place indispensable des nouvelles procédures d'exécution des

dépenses et de mobilisation de recettes ainsi que des mesures de contrôle, et ce dans un environnement administratif et financier totalement désorganisé.

4.3 Schéma général portant sur une méthode de travail visant à l'élaboration d'un programme économique pour les trois prochaines années

Les objectifs : fixer de commun accord les objectifs du programme économique. Ces objectifs seront *immédiats*, *urgents* et prioritaires.

- 1 Améliorer *immédiatement* les conditions quotidiennes d'existence des populations congolaise (conditions matérielles et environnement social).
- 2 Préparer *immédiatement* les *conditions préalables* à une reprise de la croissance à moyen terme de l'économie congolaise dans les perspectives d'un développement durable du pays.

La méthode d'approche

- jouer *les atouts* de l'économie congolaise,
- respecter *les contraintes*,
- choisir *les voies de moindre résistance* aux contraintes.
- 1. Les atouts

Dans le moyen et le long terme,

- Un environnement naturel exceptionnel, encore préservé (eau et forêts). La prise de conscience planétaire des conséquences désastreuse d'une dégradation de l'environnement confère au patrimoine naturel congolais une valeur internationale de plus en plus élevée et monnayable au fur et à mesure que les années passent.
- Un potentiel hydroélectrique exploitable, utilisable et exportable.
- Un potentiel de ressources minières à exploiter de manière industrielle.

Dans l'immédiat et le moyen terme,

- Une capacité d'autosuffisance dans la production compétitive d'une large gamme
 - de produits agricoles et alimentaires,
 - de produits manufacturés localement,
 - de services diversifiés,

- grâce aux entreprises privées qui subsistent encore en R.D.C.,
- grâce à l'économie populaire informelle;
- Une capacité d'augmenter les ressources en devises,
- grâce à l'exploitation artisanale et la commercialisation par le réseau congolais, de l'or, du diamant ainsi que des métaux rares.

2. Les contraintes immédiates à moyen terme.

- 1 La capacité très réduite de l'Etat à mobiliser des ressources intérieures et absorber des aides extérieures.
- 2 Les grands services de base ne sont plus rendus
 - pas d'institutions politiques stables,
 - pas d'administration générale opérationnelle,
 - pas de police, ni d'armée équipée et disciplinée:
- 3 Les grands services économiques et sociaux ne sont plus prestés par l'État ou très mal
 - l'enseignement primaire, secondaire et supérieur,
 - la santé publique et l'hygiène,
 - l'entretien des infrastructures publiques,
 - la promotion agricole.
- 4 Le délabrement des grandes entreprises de services publics - transport,
 - production et distribution de l'électricité,
 - production et distribution d'eau, - télécommunications.
- 5 La ruine des principales infrastructures publiques particulièrement -le réseau routier,
 - le réseau ferroviaire,
 - les grands hôpitaux publics,
 - les établissements scolaires,
 - les universités.
- 6 Il n'y a plus de système monétaire national fonctionnel.
- 7 Très peu d'aide publique extérieure en perspective, en faveur de l'Etat.

- 8 Des arriérés importants dus au F.M.I. qu'il faudra inexorablement rembourser si l'Etat veut bénéficier de l'appui des institutions financières internationales.
- 9 Un endettement extérieur très important dont il faudra bien négocier la réduction substantielle si le pays espère compter sur les concours financiers des bailleurs de fonds pour son développement.

4.4 Conclusion.

Toutes ces contraintes limitent sévèrement les marges de manœuvres du Pouvoir dans la conduite et l'exécution d'un programme économique de redressement. Il faut dès lors dans l'immédiat jouer à fond sur les effets dynamiques d'une synergie entre les entreprises privées, l'économie populaire informelle d'une part, et les initiatives locales, les organisations privées de développement, d'autre part.

ANNEXE I

TABLEAU 1	Estimation du produit intérieur brut congolais 1959 - 1998. (en millions de dollars de 2000).
TABLEAU 2	Capacité financière d'intervention de l'Etat congolais à différentes époques de l'histoire économique du pays.
TABLEAU 3	Niveau d'activité de quelques grandes entreprises publiques, 1973- 1998.
TABLEAU 4	Production de biens manufacturés localement par les entreprises du secteur moderne, 1973 - 1998.
TABLEAU 5	Estimation de la rémunération mensuelle moyenne versée aux fonctionnaires de l'Etat selon leur grade, exprimée en U.S. dollars (de 2000), 1960 - 1992.
TABLEAU 6	Dépenses publique et recettes de l'Etat, 1970 - 2000, (en millions de dollars de 2000).
TABLEAU 7	Evolution des dépenses publiques sur ressources propres, 1989 - 1998 (en millions de dollars de 2000).
TABLEAU 8	Exportations de la République du Zaïre, 1989 - 1998. (en millions de dollars de 2000).

ANNEXE II : Aperçu général et sommaire sur le système de transport en République Démocratique du Congo.

ANNEXE I

TABLEAU 1

Estimation du produit intérieur brut congolais 1959 - 1998. (en millions de dollars de 2000)

	1959	1974	1989	1998
Produit intérieur brut du secteur moderne	6150	10 200	9000	3200
Produit intérieur brut commercialisé en économie informelle	650	1000	5 400	8 500
Total du produit intérieur brut commercialisé	6 800	11 200	14 400	11 700
Population (en millions)	13,2	21,2	36,2	49,2
Population en âge travailler en millions)	7,4	11,6	18,4	25,1
Travailleurs Congolais employés en économie formelle (en milliers)	1 150	1 450	1 240	(850) ¹
PIB /Habitant	445	528	397	237

1 Estimations très approximatives. En effet, il faut faire remarquer qu'une proportion très importante de ces travailleurs (notamment ceux de l'administration publique) n'a pas été payée ou payée de façon très irrégulière. Par ailleurs, les estimations du nombre de travailleurs des entreprises, tirées à partir du nombre d'affiliés à la sécurité sociale sont très peu fiables. Le nombre total des travailleurs effectivement au travail et régulièrement rémunéré ne doit guère dépassé 300. 000.

Sources

Pour 1958 estimations à partir des données publiées dans le bulletin de la Banque centrale du Congo et du RuandaUrundi 1959, n° 11 pp. 411-434.

Pour 1974 estimations à partir des données publiées dans le rapport annuel de la Banque du Zaïre 1975. Pour la valorisation du

produit intérieur de l'économie informelle, application d'un coefficient sur le PIB officiel calculé par Tom De Herdt et Stéphan Marysse, voir « L'économie informelle au Zaïre, survie et pauvreté dans la période de transition ». Cahiers Africains, Institut Africain -CEDAF, Tervuren, l'Harmattan Paris 1996.

Pour 1989 estimation à partir des données publiées dans le rapport annuel de la Banque du Zaïre 1990 et pour la valorisation du PIB de l'économie informelle, application du coefficient sur le PIB officiel calculé par Tom De Herdt et Stéphan Marysse, op cit.

Pour 1998 estimations à partir des données tirées du rapport annuel de la Banque Centrale du Congo 1998. L'estimation de l'économie populaire informelle a été calculée à partir de l'estimation en dollars de 2000 de la circulation monétaire en billets hors banque, et application d'un coefficient de rotation monétaire.

Les estimations présentées dans ce tableau sont des ordres de grandeurs. Elles sont cependant suffisamment significatives à traduire la transformation profonde dans la structure du produit intérieur brut congolais au cours de ces 25 dernières années.

ANNEXE 1

TABLEAU 2

Capacité financière d'intervention de l'Etat congolais à différentes époques de l'histoire économique du pays'

	1958/1959 moyenne annuelle(en millions de dollars de 2000	1973/1974 moyenne annuelle(en millions de dollars de 2000	1988/1989 moyenne annuelle (en millions de 2000)	1996 et 1998 moyenne(en millions de dollars de 2000
Recettes publiques à partir de ressources propres	1 200	2 050	1 200	330
Contribution de la Gécamines en%	20	50,2	39,5	0
Total ressources publiques non remboursables ²	1 230	2 380	1 500	Non disponibles
Dépenses publiques courantes	1 510	2 390	1 360	360
Total des dépenses Publiques ³	2370	3 820	1 800	3700
Recettes publiques propre par habitant en \$	88	97	34	7
Depenses publiques courantes par habitant	111	113	42	8
Despenses Publiques totales par habitant	174	180	51	9

¹ Les chiffres présentés dans ce tableau sont des ordres de grandeurs

² Y compris les aides publiques étrangères sous formes de dons

³ Comprend outre les dépenses courantes, les dépenses d'investissement financées par l'Etat et par les aides publiques extérieures qui ne passent pas directement par les comptes du Trésor

ANNEXE TABLEAU 3

Niveau d'activité de quelques grandes entreprises publiques, 1973 - 1998.

	1973/1974 moyenne annuelle	1988/1989 moyenne annuelle	1994/1995 moyenne annuelle	1998
GECAIINES				
Production (en milliers de tonnes)				
Cuivre	495	455	38	39
Cobalt	16	10	4	3,9
Zinc	68	58	9,8	1,1
SNCC Société Nationale des chemins de fer Congolais marchandises transportées (en millions de tonnes/Krn)	3 400	2022	412	582
ONATRA Voies fluviales marchandises transportées (en millions de tonnes/Km)	1080	541	138	217
AIR ZAIRE' (Voyageurs/ Km)	686	58	128	19
SNEL Société Nationale d'électricité (production en milliards de KWH)	3 662	5 968	5 927	4 520
Production d'eau en milliers de	152 ²	203	213	212
SOCIR Société congo-italienne de raffinage (pétrole) Produits raffinés (en milliers tonnes)	715	328	24	0,5

¹ Devenue Lignes Aériennes Congolaises (LAC) depuis 1998.

² Données de 1980.

Sources: Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo de 1974 à 1998.

Sources : Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo de 1974 à 1998.

ANNEXE I

TABLEAU 4
Production de biens manufacturés localement par les entreprises du secteur moderne, 1973 - 1998.

	1973/1974	1988/1989	1994/1995	1998
	moyenn annuelle	moyenn annuelle	moyenn annuelle	
I Produits alimentaires (en 000 tonnes)				
Farine de maïs	143,2	85	17,7	9,5
Farine de froment	17	112,3	111,9	118,2
Sucre	57,6	84,9	76,1	56,6
Graisse et huile de table (en	2 800	14 331	4 246	5 914
II Boissons (en 000 hl)				
Bières	5 225	4 029	2 119	1 613
Limonade et eau gazeuse	371	1 768	660	758
III Tabac				
Cigarettes (en millions d'unités)	5 767	4 634	2 958	3 848
IV Textile (en 000 m ²)				
Tissus coton (écrus blanchis et	67 192	37 355	21 766	15 630
Tissus imprimés	65 997	32 949	16 354	10 204
V Autres biens de consommation				
Savons (en tonnes)	37 951	31 488	35 029	29 212
Chaussures (en 000 de paires)	7 008	2 748	1 759	1 609
VI Biens d'équipement et d'approvisionnement				
Aliments pour animaux (en tonnes)	21 954	17 950	30 454	28 269
Sacs de jute (000 pièces)	4 686	7 652	6 391	5 406
Ciment (000 de tonnes)	634	470	175	134
Pneus (000 pièces)	230	129	48	56
Machette et houes (000 pièces)	637	391	366	245
Charpentes métalliques et chaudronnerie (en tonne)	2 117	1 031	895	346
Réparations et constructions navales (pièces)	96	55	50	74
VII Pour mémoire, consommation de produits pétroliers (en 000 m ³)	827,5	929,9	531,9	527,7

Sources: Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo de 1974 à 1998.

ANNEXE I

TABLEAU 4

Production de biens manufacturés localement par les entreprises du secteur moderne, 1973 - 1998.

	1973/1974	1988/1989	1994/1995	1998
	moyenn annuelle	moyenn annuelle	moyenn annuelle	
I Produits alimentaires (en 000 tonnes)				
Farine de maïs	143,2	85	17,7	9,5
Farine de froment	17	112,3	111,9	118,2
Sucre	57,6	84,9	76,1	56,6
Graisse et huile de table (en	2 800	14 331	4 246	5 914
II Boissons (en 000 hl)				
Bières	5 225	4 029	2 119	1 613
Limonade et eau gazeuse	371	1 768	660	758
III Tabac				
Cigarettes (en millions d'unités)	5 767	4 634	2 958	3 848
IV Textile (en 000 m ²)				
Tissus coton (écrus blanchis et	67 192	37 355	21 766	15 630
Tissus imprimés	65 997	32 949	16 354	10 204
V Autres biens de consommation				
Savons (en tonnes)	37 951	31 488	35 029	29 212
Chaussures (en 000 de paires)	7 008	2 748	1 759	1 609
VI Biens d'équipement et d'approvisionnement				
Aliments pour animaux (en tonnes)	21 954	17 950	30 454	28 269
Sacs de jute (000 pièces)	4 686	7 652	6 391	5 406
Ciment (000 de tonnes)	634	470	175	134
Pneus (000 pièces)	230	129	48	56
Machette et houes (000 pièces)	637	391	366	245
Charpentes métalliques et chaudronnerie (en tonne)	2 117	1 031	895	346
Réparations et constructions navales (pièces)	96	55	50	74
VII Pour mémoire, consommation de produits pétroliers (en 000 m ³)	827,5	929,9	531,9	527,7

Sources: Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo de 1974 à 1998.

Annexe I

TABLEAU 5

Estimation de la rémunération mensuelle moyenne versée aux fonctionnaires de l'Etat selon leur grade, exprimée en U.S. dollars (de 2000), 1960 - 1992

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1989	1990	1991	1992 ²
Secrétaire général	3 400	1200	1 400	860	200	500	345	410	252	107
Directeur	2 500	960	680	515	165	250	175	205	190	79
Chef de bureau	1200,	700	460	345,	125	75	45,	75	163	70
Agent de bureau de										
gère classe	650	400	230	170	52	40	23	40	73	32
Huissier	170	180	69	56	23	17	20	33	25	11

¹ De 1965 à 1989, les rémunérations sont calculées en zaïres courants. Les zaïres courants sont convertis en zaïres de 1989. Les zaïres de 1989 sont ensuite convertis en dollars au cours moyen mensuel du marché interbancaire. Les dollars de 1989 sont ramenés en dollars de 2000 par application du déflateur du PNB américain.

De 1990 à 1992, les rémunérations nominales mensuelles exprimées en zaïres sont converties en dollars courants par application du cours moyen mensuel du dollar sur le marché interbancaire. Les moyennes mensuelles en dollars courants sont ramenées en dollars de 2000 par application du déflateur du PNB américain.

Les rémunérations en francs congolais en vigueur en juin 1960 ont été converties en dollars de 1960 sur la base d'un cours de 50 francs congolais pour 1 dollar. Les dollars de 1960 ont été ramenés en dollars de 2000 par application du déflateur du PNB américain.

² *Pour le premier semestre uniquement, à partir du second semestre de 1992, les rémunérations dues à l'ensemble du personnel émargeant au Trésor public ont été réglées de manière de plus en plus irrégulière. Des arriérés importants*

se sont accumulés et les barèmes statutaires n'ont, en fait, plus jamais été respectés.

Sources

De 1960 à 1989 pour les rémunérations nominales en francs congolais ou en zaïres courants

Gérard Dupriez, « L'Etat et le marché du travail » voir *Indépendance, Inflation, Développement IRES*, Université Lovanium Kinshasa éd. Mouton 1968, pp. 339-364.

Kikassa Mwanelessa, « La révision de l'échelle des salaires au Zaïre » *Zaïre Afrique* n° 99, novembre 1975, pp. 555-557.

Kikassa-Mwanelessa, « La révision de l'échelle des salaires au Zaïre » *Zaïre-Afrique* n° 135, mai 1979, pp. 259-268. Kikassa Mwanelessa, « Nouveaux barèmes des salaires au Zaïre à partir d'octobre 1983 » *Zaïre-Afrique* n° 179, novembre 1983, pp. 535-544.

Manwana Mungungo « La politique des salaires au Zaïre » *Zaïre Afrique* n° 227, septembre 1988, pp. 389-432.

A partir de 1989, d'après les décisions du Conseil Exécutif, et des gouvernements successifs de la Transition ainsi que les différentes ordonnances présidentielles portant sur les barèmes salariaux des agents et fonctionnaires de l'Etat

ANNEXE I

TABLEAU 6
Dépenses publique et recettes de l' Etat, 1970 - 2000. (en millions de dollars de 2000)

Moyenne annuelle	Rémunérations	Investissements sur ressources propres	Autres dépenses sur ressources propres	Total des dépenses sur ressources propres'	Total des recettes propres
1970-1972	846	453	922	2 220	1952
1980-1982	320	95	1 067	1 482	760
1983-1985	206	29	858	1 093	1 0
1987-1989	261	66	1 082	1 407	1 178
1990-1992	348	126	1 175	649	733
1993-1995	117	61	507	685	290
1996-1998	154	22	254	430	329
2000	101	9	280	390	200

¹ *Les recettes propose plus les avances du secteurs bancaires Zaïrois*

Sources: H. Leclercq, d'après les rapports annuels de la Banque du Zaïre, de la Banque Centrale du Congo ainsi que des bulletins trimestriels d'informations statistiques.

ANNEXE I

TABEAU 7

Evolution des dépenses publiques sur ressources propres, 1989 - 1998 (en millions de dollars de 2000)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Dépenses globales	952	1 838	1 314	1 810	1 429	285	342	300	536	434
Dépenses courantes	1153	1299	1278	1690	1211	273	301	245	333	480
dont										
rémunérations	256	378	416	249	154	89	108	47	123	294
frais de fonctionnement	621	669	715	1 034	715	108	120	155	170	127
autres dépenses courantes	276	252	147	407	342	76	73	43	40	59
Dépenses en capital	65	89	103	189	132	24	27	14	30	6
Solde extra budgétaire et comptable ¹	-267	450	-68	-68	- 86	- 11	14	42	173	-53

¹ Dans certains rapports annuels de la Banque du Zaïre et de la Banque centrale du Congo, ce poste est intitulé "ajustements statistiques"; En fait, il recouvre essentiellement des opérations de trésorerie (encaissements et décaissements) généralement opérées sur des comptes transitoires à régulariser.

En 1989, ces opérations ont servi à constituer des provisions non dépensées à la fin de l'exercice 1989, à déduire donc des dépenses globales de l'Etat (-267 millions de dollars US). Au début de l'exercice suivant elles ont conduit à des décaissements qui ont principalement servi au règlement des arriérés commerciaux dus par l'Etat. Elles constituent, dès lors, des dépenses à charge du Trésor (+450 millions de dollars US).

Sources: H. Leclercq, d'après les rapports annuels de la Banque du Zaïre, de la Banque Centrale

ANNEXE I TABLEAU 8

Exportations de la République du Zaïre 1989 - 1998. (en millions de dollars de 2000)

	Exportations totales 2	GECAMINES	Pétrole	MI BA	Diamant Artisanal
1989	2,821	1 963	205	118	372
1990	2 695	1 651	295	129	371
1991	1 944	803	158	92	413
1992	1430	657	170	55	404
1993	1 314	270	150	60	625
1994	1 409	204	137	60	535
1995	1 762	344	191	69	726
1996	1 848	280	214	81	731
1997	1 443	300	183	82	707

1998	1 508	303	1 0 1	98	816
------	-------	-----	-------------	----	-----

1 République Démocratique du Congo à partir de 1997.

2 Exportations de marchandises.

3 ³ Y compris les exportations de la SODMZA (SODIMICO à partir de 1997), cuivre, cobalt, zinc.
Sources: Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo 1995 et 1998.

ANNEXE II

Aperçu général et sommaire sur le système de transport en République Démocratique du Congo.

1. Le réseau fluvial et lacustre

En 1974

Le réseau fluvial et lacustre offrait une capacité navigable de - 16.300 Km de voie fluviale dont

148 Km de voie navigable sur le bief maritime

305 Km de voie navigable sur la Lualaba : Ubundu - Kindu

645 Km de voies navigables sur la Lualaba :
Kongolo - Bukama - 1.300 Km de voie lacustre

A l'exception de quelques entreprises privées, c'était principalement l'ONATRA, compagnie nationale qui exploitait le réseau fluvial sur 12.174 Km. A cet égard, signalons les deux plus grands axes fluviaux du pays :

Kinshasa - Kisangani 1.740 Km

Ilebo - Kinshasa 798 Km.

La flotte fluviale de l'ONATRA comprenait notamment

125 unités motrices (remorqueurs et pousseurs)

700 barges

83 bateaux courriers et barges à passagers

Sa capacité de transport était estimé à 1.500.000 tonnes/Km de marchandises transportées.

En 1995 / 1996

1. La capacité navigable du pays ne s'est guère modifiée si ce n'est que le réseau exige impérativement des travaux de dragage et de balisage

2. Les entreprises privées et les transporteurs fluviaux de l'économie informelle jouent un rôle de plus en plus important dans le transport fluvial.
3. En ce qui concerne l'état de la flotte fluviale de l'ONATRA, 16 ¹/_o sont encore en état de naviguer. Officiellement étaient encore inventoriés
 - 56 unités auto-motrices
 - 300 barges
 - 46 bateaux-courriers et barges à passagers

2. Le réseau ferroviaire.

En 1974

Le réseau ferroviaire s'étendait sur 5.254 Km dont 858 Km de voies électrifiées. Le

matériel roulant comprenait : 326 locomotives

9600 wagons.

L'ensemble du réseau ferroviaire était contrôlé par L'ONATRA pour le réseau ouest, par la SNCZ pour les autres réseaux.

La capacité de transport ferroviaire était estimée à 3.500.000 tonnes Km de marchandises transportées.

2.1. Le réseau Ouest 507 Km

Kinshasa - Matadi 367 Km

Boma - Tshela 140 Km (ligne supprimée en 1984)

2.2. Le réseau Sud

2.2.1 Sakania - Lubumbashi - Likasi - Tenke - Kamina - Kananga
- Ilebo = 1.833 Km (voie nationale d'exportation Ilebo - Kinshasa
- Matadi + 1.125 Km)

2.2.2 Sakania - Lubumbashi - Likasi - Tenke - Kolwezi - Dilolo = 1.014 Km

(voie d'exportation via l'Angola - Dilolo - Lobito port sur
l'Atlantique + 1.348 Km) (voie d'exportation via l'Afrique du
Sud -

Sakania - East London sur l'océan Indien = 3.204 Km Sakania - Durban sur
l'océan Indien = 3.101 Km)

2.3. Le réseau Est

2.3.1 Kamina - Kabalo - Kalemie : 620 Km

(voie d'exportation via la Tanzanie - Kigoma - Dar es Salaam : +

1.255 Km 2.3.2 Kabalo - Kongolo - Kindu : 441 Km

2.3.3 Ubundu -

Kisangani : 125 Km 2.4.

Le réseau Nord

Bumba - Aketi - Buta - Isiro - Mungbere : 837 Km. En 1995/1996

Sur les 5.254 Km de réseau ferroviaire existant en 1974

- 1.550 Km ne sont plus opérationnels et n'ont enregistré aucun trafic ou un trafic dérisoire. - 2.300 Km de voie sont dans état déplorable.
- 1.400 Km de voie restant sont dans un état passable

Le matériel roulant comprenait encore une soixantaine de locomotives plus ou moins en état de marche et environs 300 wagons plus ou moins capables de circuler sur les voies.

3. Le réseau routier.

En 1974

Etaient officiellement cartographiées

145.000 Km de voies carrossables, dont :	69.000 Km de voies principales
	20.000 Km de routes nationales en terre
	2.800 Km de routes asphaltées.

Déjà, depuis 1974, le réseau routier était fort mal entretenu et 30 % des routes nationales seulement étaient qualifiées en bon état.

En 1998

A l'exception : des routes en bordure du lac Kivu et se prolongeant au nord jusqu'à Beni ; des voies urbaines à Lubumbashi et de la route Lubumbashi - Likasi, de la route Mwene-Ditu - Mbuji Mayi,

de la voie routière reliant Kinshasa à l'aéroport international,

le réseau routier congolais n'offre plus que des tronçons morcelés sans grande utilité économique. Il en est ainsi de la route nationale Kinshasa- Matadi et Kinshasa - Kenge - Kikwit.

4. Les voies aériennes.

Le secteur du transport aérien est le seul secteur économique qui a connu une très vive expansion depuis 1974. A la compagnie nationale qui a pratiquement disparu du ciel congolais, se sont substitués des dizaines d'entreprises privées se livrant au transport aérien. En 1998, le pays disposait de 6 aéroports pouvant accueillir des avions long-courrier, de 40 aéroports régionaux et de plus de 150 pistes d'atterrissage d'utilisations privée.

ANNEXE III

Présentation du Groupe d'Expertise Congolaise de Belgique

Création du Groupe

Le Groupe d'Expertise Congolaise de Belgique (GECOB) a été fondé en juin 2001. Il est composé de Congolais et de non Congolais.

Membres du Groupe d'Expertise Congolaise de Belgique

Noms Lieu de résidence

1. Emmanuel LUBALA Zellik
2. Dieudonné WAMU Oyatambwe Anvers
3. Paule BOUVIER Bruxelles
4. Jeannôt MOKILI Danga Bruxelles
5. Gauthier de VILLERS Bruxelles
6. Jean OMASOMBO Tshonda Bruxelles
7. Hans CARLE Bruxelles
8. Marcellin CISHAMBO Wavre
9. Erik KENNES Diksmuide Lampernisse
10. Francesca BOMBOKO Bruxelles
11. André SHIKAYI Deurne
12. MUTOMBO Bakafwa Nsenda Bruxelles
13. Hugues LECLERQ Bruxelles
14. Emmanuel TUMANYOI Menge La Louvière
15. Fabienne HARA Bruxelles
16. Blaise SÀRY Ngoy Anvers
17. Alain BOMBOKO Bruxelles
18. MAFIKMI Tsongo Bruxelles
19. Stefaan MARYSSE Anvers
20. Charles MWANDO Nsimba Bruxelles
21. Jean-Claude WILLAME Bruxelles

Adresse pour le contact

Jean Omasombo Tshonda

Institut Africain/Cedaf ; C/° Africa Museum Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren (Belgique) Tel : (00 32). 02 7695747ou (00 32) 02 7695741 E-mail : ischoevaerts@africamuseum.be